Quatrième Année — N° 1312 — CINQ CENTIMES — Mercredi 14 Septembre 1898

LA FRANCE LIBRE

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1898

La France aux Français ! — Journal Populaire, Républicain Catholique — *Christ et Liberté !*

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

M. FÉLIX FAURE CONTRE LA REVISION

LA JOURNÉE

M. Félix Faure est de l'avis du général Zurlinden et ne veut pas de revision.

Les dreyfusards, après l'assaut de l'état-major, s'apprêtent à faire celui de l'Elysée.

On serait sur la trace de complices de Luchesi, l'assassin de l'impératrice d'Autriche.

L'installation du commandant Marchand à Fashoda excite la mauvaise humeur des Anglais dont elle dérange les combinaisons.

L'ALLEMAGNE ET NOTRE PROTECTORAT

Le 30 octobre prochain, à la tête d'une caravane où la pompe orientale s'alliera aux raffinements du confort occidental, Guillaume II, monté sur un chameau, fera son entrée solennelle à Jérusalem. Le lendemain il doit inaugurer l'église protestante du Sauveur. Ce voyage au tombeau du Christ aura eu Constantinople pour première étape. L'impérial pèlerin, en effet, veut affirmer à la fois sa suzeraineté sur le sultan et son protectorat sur les chrétiens d'Orient. Prétention inconciliable, qui tendrait à lui attirer les hommages des victimes en même temps que ceux du bourreau

Léon XIII a déjoué ces calculs. Répondant à une lettre du cardinal Langénieux qui lui exposait le péril que courait l'influence française, le Souverain Pontife vient de déclarer — ce sont ses propres termes — que « le Saint-Siège ne veut en rien toucher au glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres et qu'elle entend, sans nul doute, mériter de conserver en se montrant toujours à la hauteur de sa tâche ».

« Les papes, ses prédécesseurs, dit fort bien Georges Goyau, acceptaient notre protectorat comme un fait ; il considère, lui, que ce fait est la consécration d'un droit : telle est la valeur de l'acte de Léon XIII et telle en est la nouveauté. »

La tentative du Kaiser n'est pas la première que fait l'Allemagne pour nous supplanter. « Le diplomate », qui sait mieux que personne la politique étrangère, a dévoilé à nos lecteurs quelques-unes des intrigues ourdies dans le même but. La *Revue des Deux-Mondes* nous en apporte le récit détaillé dans un article non signé, qui est l'œuvre d'un personnage diplomatique assez haut placé pour en parler à bon escient.

Voyons d'abord les acteurs. Autour du Pape l'influence allemande a d'actifs ouvriers : le cardinal Ledochowski, archevêque de Posen et martyr du Kulturkampf, aujourd'hui préfet de la Propagande, c'est-à-dire ministre des pays de missions. Le cardinal de Hohenlohe, frère de l'ancien gouverneur de l'Alsace-Lorraine, et Mgr Galimberti complètent cette trinité toute germanique.

Les intrigues ensuite. La première, en 1886, eut pour prétexte l'église des lazaristes de Pékin, dont les clochers gênaient l'impératrice-mère. Les lazaristes, fatigués de ses réclamations, déclarèrent s'en référer à la décision du Pape. Nos rivaux persuadèrent à la Chine de traiter directement avec Rome sans notre intermédiaire, et même de demander la création d'une nonciature à Pékin. L'idée souriait au Saint-Siège, son application allait à l'encontre de nos droits. Le comte Lefebvre de Béhaine le démontra et parvint à faire prévaloir son avis.

En 1887, une autre intrigue eut plus de succès. Mgr Auzer, vicaire apostolique du Chan-Toung méridional, pour reconnaître l'appui que Bismarck lui avait promis d'une

Et en 1891, le même prélat demanda à la chancellerie de Berlin les passeports que les missionnaires résidant en Chine avaient demandé jusqu'alors au quai d'Orsay.

Il est juste d'ajouter qu'après l'occupation de Kiao-Tcheou, lorsque Berlin sollicita l'extension du protectorat allemand, Rome la lui refusa par égard pour la France.

C'est encore Guillaume II qui a soufflé au sultan la pensée d'accréditer un ambassadeur auprès du Saint-Siège, ce qui entraînerait la création d'une nonciature auprès du sultan. L'ambassade française ne s'occuperait plus des affaires intéressant la religion. Nos diplomates ont obtenu l'ajournement indéfini de ce projet.

On voit que la puissance militaire et la puissance commerciale ne suffisent plus à Guillaume II. Il ambitionne l'autorité morale que possède la France en Orient. Ses serviteurs se sont glissés dans les conseils du Saint-Siège. Rien de favorable à nos intérêts ne s'y décide qu'ils n'aient combattu avec cette ténacité, cette ruse, cette patience que l'atmosphère du Vatican développe à un si haut degré.

Ils n'ont pu venir à bout des sentiments d'amitié dont le Pape est animé à notre égard. La lettre du 20 août au cardinal Langénieux en est la preuve éclatante. Il est probable que cette consécration définitive des droits de la France a dû troubler quelque peu les rêves du Kaiser. Il voulait jouer les saint Louis et les Louis XIV. Le voilà réduit aux proportions d'un touriste, mais d'un touriste qui dédaigne le chemin de fer pour revenir au chameau.

Gabriel HÉRAIL.

La Question des Fabriques ET L'ÉPISCOPAT

On lit dans le *Temps* de dimanche dernier :

Le cardinal Richard, avant de quitter Paris pour sa villégiature annuelle en Bretagne, s'est rendu au ministère de la justice pour remettre une lettre écrite au ministre des cultes par les sept cardinaux de France. Reçu en l'absence du garde des sceaux, par M. Mounier, chef du cabinet de M. Sarrien, l'archevêque de Paris l'a prié de transmettre la lettre au ministre, ajoutant que c'était là, sous une forme infiniment modérée le minimum des revendications possibles de l'épiscopat français.

Il s'agit de la question des Fabriques. Le décret du 18 juin 1894 a paru aux cardinaux un aggravation du décret de 1893, auquel déjà les Fabriques se soumettaient avec difficulté. C'est contre ces dispositions, considérées par eux comme une aggravation, que s'élèvent les cardinaux français. Et les signataires de cette lettre au ministre de la justice et des cultes, après avoir exposé la situation, à leur point de vue intolérable, faite aux Fabriques par les dispositions nouvelles, ajoutent qu'ils demandent à être entendus, eux et leurs évêques, pour que la législation des Fabriques ne soit modifiée qu'après entente réfléchie et accord des deux parties.

Il est probable que M. Sarrien examinera le sens de la réponse à faire à ces revendications de l'épiscopat et qu'il adressera à son tour une lettre au cardinal archevêque de Paris, mais seulement dans quelques jours.

Veut-on nous permettre, sur cette question, de donner, humblement, notre avis ?

Il nous semble que voilà une façon de procéder non seulement correcte, mais habile, et, qui plus est, fort légitime.

Les sept cardinaux ont pris là une initiative pour laquelle il faut les louer sans réserve, — en les suppliant d'en user ainsi toutes les fois qu'il sera nécessaire.

Et même si, lorsqu'ils demandent au gouvernement cette chose si juste : que rien ne soit décidé qu'après entente réfléchie et accord entre les deux parties, ils pouvaient montrer qu'ils étaient les porte-paroles autorisés de tout l'épiscopat, — croit-on que bien des choses n'iraient pas mieux ?

Et si, lorsqu'une question se pose, qui intéresse les catholiques de France et peut les diviser, les évêques pouvaient se mettre d'accord et proposer aux fidèles une décision collective, qui serait universellement acceptée....

— Mais il faudrait, pour cela, rétablir les conciles nationaux ! dira-t on.

— Eh ! certes, oui ; or ils ne sont pas interdits, mais soumis seulement à l'autorisation gouvernementale.

Pourquoi nos évêques, nos cardinaux ne demanderaient ils pas cette autorisation de se réunir pour délibérer sur les intérêts de leurs églises ?

Absolument comme les délégués des consistoires protestants, pasteurs et

— Le gouvernement ne permettrait pas, dites vous? C'est alors qu'on pourrait légitimement l'accuser de faire fi de ses principes, de nous refuser l'égalité, de nous persécuter....

Mais verrons-nous avant le XXe siècle un concile national de l'Eglise de France.... ?

Ph.

Lire en 2e Page

L'assassinat de l'impératrice d'Autriche : Nouveaux détails.
Les Français à Fashoda et la presse anglaise.
Les troubles en Crète.
Les grandes manœuvres.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Mercredi 14 septembre. — 257e jour.
Lever du soleil, 5 h. 35 ; coucher, 6 h. 16.
Lune, D. Q.
Exaltation de la Sainte-Croix.
1877. — Guerre turco-russe. — Osman-Pacha bat le grand duc Nicolas devant la ville de Plewna.

LE TEMPS

La pression est faible sur l'Europe septentrionale où se maintiennent les trajectoires des bourrasques et élevée sur la France et le nord de l'Espagne.

Sur nos régions, la température s'est abaissée, mais la moyenne diurne est encore supérieure d'environ 3° à la normale : les extrêmes d'aujourd'hui sont de 16° et 26° au Parc, 16° et 26° à Saint Genis, 14° et 23° au mont Verdun.

Un temps assez beau paraît probable.

UN MARIAGE

Avant-hier lundi, a été célébré à Notre-Dame de Grenoble le mariage de notre ami et collaborateur Jules Baty, avec Mlle Marie Grégoire.

Parents et amis s'empressaient autour du couple idéalement heureux qui s'agenouillait sous la main du prêtre, pour en recevoir la consécration définitive de serments déjà anciens. C'est M. l'abbé Tabardel, professeur au Rondeau, qui prononça l'allocution nuptiale, touchante et pleine de foi, pleine surtout de souhaits pour l'avenir.

Ces souhaits, notre collaborateur D. Gurnaud, qui représentait la « France Libre » à cette belle fête, les renouvela au dîner de noce en un toast ému porté aux deux époux.

Une très joyeuse soirée suivit, qui se prolongea jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

CONGRÈS DES JARDINS OUVRIERS

Ce congrès, que nous avons déjà annoncé, se tiendra à Nancy le dimanche 25 septembre. Le programme de la journée est le suivant :

Le matin, examen des questions relatives aux jardins, dans trois commissions qui s'occuperont : 1° de l'organisation des jardins ouvriers ; 2° des rapports de cette œuvre avec les autres œuvres d'assistance privée : 3° des rapports avec l'assistance publique.

A 11 heures, messe du congrès.

A 4 heures après-midi, séance générale.

M. l'abbé Lemire, en sa qualité de président de la « Ligue des Coins de Terre et du Foyer », présidera le congrès et prononcera le discours de clôture.

LES SOCIALISSES

Air : *Au Bois d'Boulogne*

Y prédis'nt qu'un jour, c'est giron,
On coup'ra la tronche aux patrons,
Qu'c'est nous les pauv's bougr's qui l'auront,
Minc' de délices !
L'plat à la margarine, enfin !
Tandis qu'les richards crèv'ront d'faim,
Et qu'not' ventre y s'ra toujours plein,
Les socialisses !

Y dis'nt : « La terre ! c'est not' Pays !
« Y a pus d'frontièr's ! Y a pus d'ennemis !
« Contr' les accapareurs, amis,
« Faut qu'on s'unisse ! »
Et contr' larmé' déblatérant,
Criant cont' tout bon sentiment,
Y lèchent le c...asque aux All'mands
Les socialisses !

Ainsi tout' leur vie, on les voit crier
Qu'y se dévouent pour l'ouverrier,
Mais y s'font à ce bath métier,
D'beaux bénéfices,
A preuv' qu'y z'ont châteaux et tours
Avec des chass's tout à l'entour
Où qu'y coul'nt doucement leurs jours
Les socialisses !

Dam ! c'est qu'y l'aiment leur pognon !
Pourtant chez eux ce qu'y a d'bon
C'est qu'y chang'nt jamais d'opinion,
Y z'y persissent
Jusqu'au jour où l'Gouvernement
Leur offre un emploi épatant,
Alors y cessent sur le champ
D'êtr' socialisses !

LE JUIF EN ALGÉRIE

L'exploitation juive sur les indigènes est effrayante et n'est pas seulement dans un but de gain ; elle est surtout basée sur de la haine

Il y a six ans, Djelloul ben Allel Seffah, cultivateur au Fondouk, ayant besoin d'argent, s'adressait à Sasportès Youssef, immonde youtre tenant un ghetto de prêteur, rue Nemours, et lui empruntait 500 francs moyennant 150 francs d'intérêts par an, ce qui faisait un taux de 30 0/0. Djelloul avait une jolie propriété, très fertile, ce qui alluma dans le cœur du juif une convoitise.

Sous prétexte de faire les choses en règle, Sasportès qui savait Djelloul illettré, le conduisit chez un compère juif et là, trouvant sans doute le taux peu rémunérateur, lui fit passer un prétendu acte qui n'était autre chose qu'une vente « a réméré ».

Durant les six années, Djelloul, soucieux de ses affaires, paya intégralement à la date exacte ses intérêts. Mais dernièrement, sommé par le juif de rembourser les 500 francs, qu'elle ne fut pas sa surprise lorsqu'il se vit saisir récolte de blé et de tabac de l'année, ainsi que 27 hectares de terres labourables et mis en vente aux enchères publiques !

Djelloul s'aperçut mais trop tard de la crapulerie de Sasportès. Victime, il fallait qu'il subisse jusqu'au bout le joug juif.

Ce qu'il y a de lamentable dans cette affaire qui se répète hélas ! journellement, c'est que pour la modique somme de 500 francs, ce naïf indigène, hier riche, est plongé dans la plus affreuse misère avec huit enfants en bas âge sur les bras. Tout lui a été saisi : papiers, plans, récolte et à la vente des terres, 15 hectares 1/2 ont été laissés pour 1.125 francs (!) alors que l'hectare vaut au moins 500 francs !!

Voilà le juif ! et on trouve surprenant après une pareille exploitation que l'indigène nourrisse envers le juif une haine implacable ?

PATRIOTISME JUIF

Les « Archives Israélites » sont superbes de sincérité chaque fois qu'elles agitent la question de patriotisme.

Qu'on en juge par l'extrait suivant d'une lettre ayant pour titre : « Juif de Prusse. »

« Les israélites français ont toujours montré et prouvé le plus vif intérêt pour leurs coreligionnaires de tous les pays. Paris, la capitale de la France, est le siège d'une Société qui, conformément à sa devise, réunit une grande partie d'Israël en une alliance d'amour, et qui, par son action féconde, contribue au salut de nos frères dans tous les lieux de leur dispersion.

« Cependant je ne crois pas me tromper en supposant que depuis que l'Alsace Lorraine est placée avec nous sous une même admnistration l'intérêt des israélites français pour les communautés allemandes, spécialement prussiennes a encore augmenté ».

Après un tel aveu, pourquoi notre gouvernement s'obstine-t-il à vouloir garder comme citoyens français de tels êtres ? Pourquoi affubler de pareils crétins d'un uniforme et leur confier la garde d'un drapeau qu'ils sont prêts à vendre si l'occasion se présente ?

N'a-t-on pas assez de preuves accablantes avec l'affaire Dreyfus et après les aveux de la feuille Rostchildienne pour réagir une fois pour toutes et débarrasser notre pays de cette race immonde ?

Que faut il de plus ?

LE FARDEAU DE LA PAIX ARMÉE

Voici les budgets annuels de la guerre et de la marine des différents pays d'Europe :

Etats	*Budgets ord.*	*Budg. ext.*
Allemagne	*588.411.537*	*97.286.086*
Autriche Hongrie	*305.537.605*	*35.974.147*
Belgique	*47.211.718*	*5.986.443*
Bulgarie	*22.474.708*	»
Danemark	*14.233.050*	*1.241.587*
Espagne	*140.711 789*	»
France	*647.474.820*	»
Grande-Bretagne	*449.595.000*	»
Grèce	*15.359.240*	»
Italie	*209.106 560*	*15.948.000*
Norwège	*11.438.955*	*549.600*
Pays-Bas	*41.214.813*	*9.001.049*
Portugal	*29.354.001*	*303.310*
Roumanie	*39.544 164*	*114.002*
Russie	*1.084.655.252*	»
Suède	*34.284.632*	*20.850.000*
Suisse	*24.304.440*	»

Quant aux dépenses pour la marine, elles se chiffrent comme suit :

Etats	*Budgets ord.*	*Budg. ext.*
Allemagne	*67.193.587*	*36.441.420*
Autriche Hongrie	*26.160.150*	*7.793.000*
Belgique	»	
Bulgarie	»	»
Danemark	*9.579.890*	*1.133.336*
Espagne	»	»
France	*270.541.011*	»
Grande-Bretagne	*467.525.000*	»
Grèce	*5.292.203*	»
Italie	*92.860.411*	*102.140.722*
Norvège	*3.543.612*	*16.680.000*
Pays-Bas	*32.519.964*	»
Portugal	*14.105.035*	»
Roumanie	*1.471.470*	»
Russie	*219.694.046*	»
Suède	*9.790.670*	»
Suisse	»	»

Soit :

Budget ordin. de la guerre	*3.651.512.959*
Budget extraordinaire	*231.144.173*
Budget ordin. de la marine	*1.220.229.045*
Budget extraordinaire	*164 188.468*
Total	*5.267.074.645*

En chiffres ronds, cela représente plus de CINQ MILLARDS, c'est-à-dire l'argent nécessaire pour le paiement d'une pension de cinq cents francs à « dix millions et demi d'individus. »

MES CISEAUX

Un braconnier montrant à un amateur de gibier un superbe faisan qu'il vient de tuer :

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

L'AFFAIRE DREYFUS

Le Gouvernement et la Revision

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL ET LE GÉNÉRAL ZURLINDEN

Le conseil des ministres a fixé sa prochaine réunion à samedi seulement, pour permettre au garde des sceaux d'examiner encore les dossiers.

Le général Zurlinden n'a pas donné sa démission parce que le conseil a ajourné sa décision au sujet de la revision du procès Dreyfus.

Si, samedi, le conseil se prononce pour la revision, le ministre de la guerre se retirera.

La crise ministérielle est éloignée mais non conjurée.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, le général Zurlinden n'est pas parti hier soir avec le président de la République aux manœuvres du Centre.

La résolution prise par le général Zurlinden de ne pas accompagner le président de la République indique-t-elle qu'il est véritablement démissionnaire et que l'on s'occupe, dans les sphères gouvernementales, de lui trouver un successeur ? ou bien, au contraire, le général Zurlinden ne reste à Paris que pour continuer sans interruption l'épuration des bureaux de l'état-major, dont la mise en retrait d'emploi du colonel du Paty de Clam serait, paraît il, le prélude, car de nouvelles mesures de rigueur seraient imminentes contre divers officiers mêlés aux affaires Dreyfus-Esterhazy.

DÉTAILS RÉTROSPECTIFS SUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL. — LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REPOUSSE LA REVISION.

Après la séance du matin, lorsque les ministres se séparèrent pour aller déjeuner, la crise ministérielle était virtuellement ouverte, ayant même l'allure d'une crise générale.

Elle était provoquée d'abord par la déclaration catégorique du général Zurlinden qu'il était hostile à la revision et se retirerait si ses collègues ne partageaient pas sa manière de voir, ensuite par l'opinion émise par plusieurs ministres revisionnistes qu'il ne leur appartenait pas de prendre connaissance du dossier de l'affaire ; que la seule chose qu'ils avaient à examiner, c'est si la revision avait été rendue nécessaire par les circonstances ; que le surplus, c'est-à-dire l'étude du dossier était une affaire juridique pour laquelle la loi a constitué des organes spéciaux.

Cette opinion allait à l'encontre de celle du ministre de la guerre et du garde des sceaux, qui avaient procédé à une étude approfondie du dossier et désiraient ensuite que le conseil en fut saisi.

Le débat a été animé. On a pu croire que cet échange de vues allait tout faire craquer. L'intervention de MM. Brisson et Bourgeois parvint à calmer les esprits ; il fut entendu qu'au lieu d'appeler le conseil à délibérer, comme une sorte de tribunal, sur toutes les pièces du dossier, M. Sarrien se bornerait à faire un exposé aussi détaillé, aussi documenté qu'il le jugerait utile, des raisons qui, dans un sens ou dans l'autre, lui dicteraient la résolution qu'il aurait à soumettre à ses collègues.

Quand les ministres revinrent, l'après-midi, on constata que le cocher du général Zurlinden n'avait plus de cocarde tricolore ; on en conclut que le ministre de la guerre était démissionnaire. Le conseil se termina cependant sans que la démission du général Zurlinden ait été rendue officielle. Et cela pour une raison facile à comprendre.

En effet, le ministre de la guerre avait bien apporté sa démission au conseil, mais il se réservait de ne la donner que si le principe de la revision était admis. Or, le conseil n'a pu traiter encore cette question. Au moment où les ministres allaient être appelés à voter individuellement, M. Sarrien, qui doit faire naturellement des propositions au conseil, déclara qu'il avait encore besoin de certains renseignements complémentaires pour formuler une opinion en toute connaissance de cause. Cette déclaration, naturellement, coupa court à toute décision, et la solution définitive fut renvoyée à samedi, chacun des ministres couchant ainsi sur ses positions.

***

Lorsque le général Zurlinden annonça à ses collègues la mesure disciplinaire qu'il se proposait de prendre contre le colonel du Paty de Clam, ajoutant en même temps qu'il lui était impossible d'accepter la revision du procès Dreyfus :

« — Que voulez-vous, dit M. Brisson, que pense l'opinion publique de la mesure prise contre M. du Paty de Clam, l'artisan du procès Dreyfus, si cette mesure n'est pas complétée par l'ouverture de la procédure de la revision ? »

Le général Zurlinden se prononça énergiquement contre la revision, sans vouloir expliquer autrement son attitude.

Un débat très mouvementé, sinon très passionné, s'engagea alors entre le chef de faire revenir le général Zurlinden sur sa détermination en lui faisant remarquer que sa reponsabilité ne pouvait être engagée dans une affaire d'ordre exclusivement judiciaire.

Les choses allaient peut-être s'arranger, lorsque se produisit une intervention qu'il nous est impossible de passer sous silence, si grave que puissent en être les conséquences.

Cette intervention, c'est celle du président de la République qui, à l'étonnement général, déclara se ranger à l'opinion du ministre de la guerre. Tout comme ce dernier, M. Félix Faure pense que la revision est impossible, et il en expose les raisons au conseil.

Ces raisons, on les discuta de telle sorte que le débat ne fut plus entre M. Brisson et le général Zurlinden, mais bien entre le président de la République et le président du conseil. Dès lors on conçoit facilement le grand embarras dans lequel se trouvèrent les membres du gouvernement, et la discussion devint si animée, si violente même, qu'on leva la séance à midi et demi sans qu'aucune décision fut prise.

A ce moment, la plupart des ministres avaient le sentiment qu'étant donné ce qui venait de se passer, le cabinet allait être obligé de donner sa démission.

Dans la séance de l'après midi, MM. Brisson et Bourgeois revinrent à la charge, le général Zurlinden maintint sa résolution que MM. Bourgeois et Brisson combattirent énergiquement. M. Bourgeois, très carrément, se prononça en faveur de la revision. « Cette revision, dit-il, nous devons la faire ou bien nous devons donner notre démission. »

Les choses en étaient là lorsque M. Sarrien, invité à faire connaître son avis, favorisa l'ajournement en prétextant qu'il lui fallait encore quelques jours pour parachever l'étude du dossier. La raison était diplomatique, car **l'opinion des jurisconsultes de la chancellerie qui ont eu le dossier entre les mains est que la revision est indispensable.**

Quoi qu'il en soit, la situation reste très grave, et l'on ne voit pas très bien comment elle pourra se dénouer. Il n'y a que **deux hypothèses : ou le cabinet se prononcera pour l'ouverture de la procédure de revision, et alors le général Zurlinden sera démissionnaire, ou bien le cabinet se déclarera hostile à l'ouverture de la procédure de revision, et alors c'est M. Brisson, c'est-à-dire le cabinet tout entier, qui se retire, et la démission du ministère entraîne la convocation des Chambres.** Alors c'est le gâchis.

En remettant à samedi la décision à prendre, le cabinet ne gagne que quelques jours de répit, voilà tout.

LA SITUATION

On lit dans la *Patrie :*

Les journaux dreyfusards triomphent modestement de la mesure prise à l'égard du lieutenant colonel du Paty de Clam. C'est qu'ils ont compris que cette mesure clôt définitivement ce qu'on appelle « l'affaire Esterhazy » de laquelle ils espéraient toute espèce de scandales. Nous le répétons, l'affaire Esterhazy est définitivement vidée. C'est pour cela que les dreyfusards ne sont satisfaits qu'à demi.

Nous croyons savoir que M. Sarrien a reçu depuis quelques jours un certain nombre de lettres de son comité électoral au sujet de la revision. Ces lettres expriment cette opinion que la revision serait accueillie avec un sentiment de stupeur par les patriotes de Saône-et-Loire.

D'après le même journal et d'après un officier de l'entourage du ministre, voici la vérité sur la mesure prise hier à l'égard du lieutenant-colonel du Paty de Clam :

Cette mesure a été modifiée par ce fait que M. du Paty de Clam aurait entretenu des relations avec le commandant Esterhazy et l'aurait mis au courant de la machination ourdie contre lui par le colonel Picquart, leur chef, dans le deuxième bureau.

On sait que M. Picquart était entré dans le deuxième bureau grâce aux protecteurs de Dreyfus avec l'intention d'établir l'innocence du condamné de l'île du Diable et de lui substituer un autre coupable.

Nous avons pu avoir ce matin l'opinion d'hommes politiques divers ; tous sont d'avis que le cabinet Brisson s'est mis dans une impasse.

L'un d'eux s'est exprimé ainsi : « M. Brisson est dans la même situation que l'amiral Cervera à Santiago. Il est douteux toutefois qu'il en sorte aussi glorieusement que le marin espagnol. »

Dans les milieux politiques, on considère comme inévitable la démission du cabinet et comme indispensable la convocation des Chambres.

Signalons un fait qui, dans les circonstances présentes, peut avoir une certaine signification : M. Trouillot vient de remplacer M. Danel à la Guyane par M. Moutet.

Ce changement, en ce moment, serait-il dû à ce que M. Danel avait pris les mesures nécessaires en vue d'empêcher l'évasion de Dreyfus. Est-ce que M. Trouillot aurait voulu établir par là son désir de reviser au plus vite le procès du traître déporté à la Guyane ?

Ce journal ajoute : « Les dreyfusards, qu'ils réussissent ou non, feront une cam-

A l'issue du conseil, hier, ils ont manifesté bruyamment leur satisfaction. L'un d'eux s'est écrié : « C'est le commencement de la fin. » Un autre agent du syndicat, notoirement connu, clamait : « Maintenant, nous devons tous marcher contre l'Elysée. C'est Faure qui retarde la revision et qui couvre l'état-major. »

COMMISSION DE LA REVISION

Paris. — La commission de la revision du ministère de la justice qui aura à examiner le dossier Dreyfus si M. Sarrien s'en dessaisit, siège en permanence. Cette commission qui est seule souveraine pour prononcer la revision, se compose de six membres : Trois conseillers à la cour de cassation : MM. Petit, Crépon et Lepelletier, et trois directeurs au ministère de la justice : MM. Labarde, Couturier et Geoffroy.

REFUS DE MISE EN LIBERTÉ

La neuvième chambre correctionnelle avait à statuer hier sur la demande de mise en liberté provisoire déposée par M. Labori, au nom de l'ex-lieutenant-colonel Picquart.

Les juges se sont retirés à une heure et quart en chambre du conseil. Ils n'en sont sortis qu'à quatre heures et quart. Ils ont décidé qu'il n'y avait pas lieu, en l'état, d'accorder la mise en liberté provisoire demandée.

L'affaire Dreyfus et la Presse

De M. Desmoulins dans le *Gaulois* :

La mèche est allumée ; quelque chose sautera, ce pourrait être le ministère, si M. Brisson s'obstine et si M. Sarrien se dévoue.

En attendant, le public est en droit de penser que l'on se moque de lui ; ces hommes d'Etat qu'effraie leur propre conception, qui n'osent exécuter le plan qu'ils ont conçu et ne peuvent se résigner à l'abandonner, prêteraient à rire si leur attitude ne nous causait de très sérieuses appréhensions.

Qu'ils revisent, qu'ils ne revisent pas, ou mieux encore, qu'ils se retirent et nous donnent enfin la paix à laquelle nous aspirons tous sans grand espoir, hélas ! de l'obtenir.

De M. Rochefort dans l'*Intransigeant* :

D'ici à samedi, les conspirateurs de gouvernement vont se livrer à d'autres manœuvres que celles de Moulins pour tâcher de dénicher un successeur au ministre qui s'apprête à jeter son portefeuille au nez de Brisson.

Mais, de même qu'on ne peut contenter tout le monde et son père, il sera difficile à l'allie des dreyfusards de contenter l'armée et le syndicat qui la vilipende. Où diable le vieux huguenot trouvera-t-il un homme disposé à tenter la solution de ce problème insoluble ?

Vous verrez que Brisson en sera réduit à le chercher dans le *Bottin*.

De l'*Autorité* :

La conduite du cabinet Brisson est aussi maladroite dans le fond que dans la forme.

Ajourner les difficultés n'a jamais été un moyen de les résoudre. Ce procédé ne sert qu'à les compliquer, qu'à les rendre de plus en plus inextricables.

La crise, dans laquelle se débat le ministère, est beaucoup plus grosse à l'heure actuelle, qu'au moment du départ de M. Cavaignac.

Samedi, elle sera beaucoup plus grave encore qu'aujourd'hui.

De l'*Echo de Paris* :

C'est le triomphe de l'anarchie : gagner du temps, vivre en laissant en suspens les résolutions, par crainte des responsabilités.

Mais quel compte est-il tenu, dans ces combinaisons d'avance condamnées, du pays las d'agitations et qui voit le gouvernement lui-même les prolonger par son indécision ?

Une semaine, c'est quelque chose dans la vie d'une nation, d'autant que rien ne prouve qu'après ce nouvel atermoiement nous n'en subirons pas d'autres, de plus en plus énervants, de plus en plus périlleux.

De la *Liberté* :

C'est samedi que le conseil des ministres sera appelé à prendre une décision au sujet de la revision du procès Dreyfus ou plutôt décidera si la procédure indiquée dans la loi de 1895 est engagée. Rien, ainsi que cela résulte des informations complémentaires du conseil d'hier, n'autorise à penser que la majorité des ministres du cabinet ait changé d'opinion sur la question de revision.

M. Cornély, dans le *Figaro*, dit :

Comment ne pas accuser d'incohérence les ministres, qui déclarent la revision impossible et qui la rendent nécessaire en sévissant contre les auteurs et les témoins du procès à reviser ? M. Cavaignac immole le colonel Henry ; le général Zurlinden frappe le colonel du Paty de Clam ; c'est une bien singulière politique vraiment que celle qui consiste à tenter ainsi d'apaiser les revisionnistes en leur donnant à dévorer l'une après l'autre les victimes qu'ils désignent. J'avoue que je n'y comprends absolument rien et que tout ce qui se passe n'est explicable que par l'hypothèse suivante : Le cabinet entier, y compris le général Zurlinden, veut la revision, n'ose pas la décréter et agite l'opinion publique dans l'espoir que cette opinion, exaspérée, lui imposera la revision. Est-ce Gribouille qui veut faire son Machiavel ou Machiavel qui veut prendre des airs de Gribouille ?

Du *Petit Journal* :

Le fait que le général Zurlinden n'accompagne pas le président de la République aux manœuvres suffirait à prouver que le ministre de la guerre est en désaccord flagrant avec plusieurs des membres du cabinet sur la question de revision et qu'il se considère d'ores et déjà comme démissionnaire.

De la *Lanterne* :

Le colonel Henry, le principal témoin contre Dreyfus en 1894, est convaincu d'être un faussaire. Le colonel du Paty de Clam, qui, en qualité d'officier de police judiciaire, dirigea l'instruction du procès Dreyfus, vient d'être mis en non activité par retrait d'emploi, pour agissements dont le lien étroit avec l'affaire Dreyfus est indiscutable. De quel front oserait-on encore s'opposer à la revision.

L'ASSASSINAT DE L'Impératrice d'Autriche

A l'hôtel Beau-Rivage

Les chambres de l'empereur François-Joseph et une salle nombreuse de l'impératrice sont arrivés ce matin par le train impérial autrichien, à 7 h. 1/2, après un arrêt de 4 minutes, en gare de Lausanne. Le [illegible] sur le quai de la gare le personnel du chemin de fer [illegible] pion. Ils se sont aussitôt rendus à l'hôtel Beau-Rivage, où ils ont été introduits dans la chambre mortuaire. La comtesse Szpazey, tout en larmes, les a reçus.

Le comte Averspery et le grand-maréchal de la Cour, [illegible] de deuil, [illegible] après avoir salué le drapeau couvrant le corps de l'impératrice, [illegible] agenouillé longuement au pied du lit. Le comte Averspery et les comtesses Harach et Feldestrich ont également fait une longue prière, puis tous ont aspergé d'eau bénite le cercueil.

Les dispositions relatives au départ du corps seront réglées cet après-midi, de concert avec les autorités suisses.

La levée du corps

Genève. — La cérémonie de la levée du corps de l'impératrice est fixée à demain matin, 2 heures.

Les membres du conseil d'Etat y assisteront ; M. Claparède, ministre de Suisse à Vienne, a été désigné par le gouvernement fédéral pour accompagner jusqu'à Vienne le corps de l'impératrice.

Le train impérial est arrivé aujourd'hui contenant un wagon spécialement aménagé en chapelle ardente ; la compagnie du Jura Simplon n'aura à fournir aucun matériel.

Le nombre des couronnes et des bouquets envoyés à l'hôtel Beau-Rivage est incalculable déjà et on en apporte toujours. Il y en a de très volumineuses et de fort belles.

Train spécial autrichien

Genève. — Le train spécial autrichien arrivé ce matin à 7 heures 10 est composé de 15 voitures dont un wagon funéraire.

Les personnages officiels arrivés par ce train ont pris place dans cinq voitures.

Les sièges des deux premières voitures étaient occupés par des valets de pied portant la livrée de la cour.

Le grand-maréchal

Genève. — Le grand-maréchal de la cour aura, cet après-midi, une entrevue avec les autorités fédérales qui désirent rendre de grands honneurs à la dépouille mortelle de l'impératrice Elisabeth.

Le conseil d'Etat a donné pleins pouvoirs aux autorités genevoises pour mobiliser exceptionnellement un bataillon de la Landwehr pour rendre les honneurs militaires.

L'enquête continue. Le rapport de la police de Lausanne est parvenu. Il constate que les perquisitions faites dans cette ville n'ont donné aucun résultat en ce qui concerne la complicité de compagnons de travail de Lucchesi. Les trois anarchistes arrêtés ont été maintenus sous les verroux.

Le conseil fédéral

Tous les membres du conseil fédéral sont partis pour Genève, où ils doivent assister officiellement à la levée du corps de l'impératrice et présenter les condoléances du gouvernement et du peuple suisses au représentant de l'empereur d'Autriche.

La délégation accompagnera le corps jusqu'à la frontière.

Le corps sera également accompagné jusqu'à Vienne par les médecins qui ont fait l'autopsie et un magistrat genevois, probablement le procureur général pour bien justifier de l'identité du corps.

Le conseil fédéral a reçu un grand nombre de dépêches de l'étranger exprimant des sentiments de douloureuse indignation.

En souvenir de l'impératrice

Vienne. — L'empereur François-Joseph se préoccupe déjà de créer des œuvres de bienfaisance en souvenir de l'impératrice. On lui prête également l'intention d'accorder de nombreuses grâces.

Dans une réunion de famille, l'empereur très ému des marques de dévouement et d'affection qui lui ont été données par toutes les classes de la société a prononcé ces paroles :

« On ne se doute pas dans le monde comme nous sommes aimés. »

A Vienne

Vienne. — Les préparatifs funèbres sont poussés activement. Malgré le désir exprimé par l'impératrice d'être enterrée à Corfou, on ne croit pas pour le moment que sa volonté soit respectée.

L'empereur continue à ne recevoir personne.

Il a cependant fait exception ce matin pour le baron Banfy qui est venu officiellement lui remettre les adresses de condoléances du Parlement hongrois.

L'archiduchesse Marie-Valérie, fille préférée de l'impératrice est souffrante.

Une délégation des notabilités de l'Herzégovine est attendue à Vienne, vendredi.

L'exposition du corps

Vienne. — C'est à l'église de la Hofsburg, où la défunte impératrice aimait à faire ses dévotions quand elle était de passage à Vienne, que sera faite l'exposition du corps de l'impératrice.

L'église sera entièrement tendue de draperies de velours noir aux armes impériales. Un tapis de même étoffe sera étendu sur les dalles de la chapelle. Le catafalque se dressera devant un maître-autel.

L'empereur d'Allemagne est attendu pour la cérémonie, accompagné des délégations des régiments dont les membres de la famille impériale d'Autriche sont titulaires.

L'archiduchesse Stéphanie, princesse royale de Belgique, est arrivée. Son entretien avec l'empereur a été très émouvant. Elle séjournera à Schœnbrünn jusqu'au jour des obsèques.

L'empereur Guillaume aux obsèques

Berlin. — L'empereur Guillaume se rendra samedi à Vienne pour assister aux obsèques de l'impératrice. Par suite, l'entrevue qu'il devait avoir avec le khédive à Carlsbad est ajournée.

Les complices de Lucchesi

La *Tribune* dit : « On est à peu près sûr que Lucchesi avait un ou peut être deux complices. La police serait sur la piste de ces individus, mais le plus grand silence s'impose pour ne pas entraver la marche de la justice. »

La *Tribune* ajoute ; « Nous avons dit que la police recherche les complices possibles de Lucchesi, certains indices précis ayant été découverts. Cinq anarchistes italiens ont été arrêtés hier. Deux seront immédiatement expulsés. Les trois autres sont gardés en vue d'une confrontation.

Les représailles

Rome. — On est ici désagréablement impressionné des incidents de Trieste que les journaux annoncent sans commentaires.

Un seul cependant, la *Nazioni* consacre un long article pour démontrer que le gouvernement impérial est obligé de protéger les Italiens habitant en Autriche, lesquels selon elle sont dignes de considération. Il suffit au gouvernement italien de réclamer énergiquement contre les attaques injustifiées qui cherchent à prouver que l'anarchie est un article italien importé en Autriche.

Le *Messagero* reçoit à Udine une dépêche annonçant que de nombreux ouvriers se réfugient dans cette ville avançant ainsi le retour dans la patrie, à cause des manifestations hostiles dont ils sont l'objet dans les diverses villes de l'Autriche.

LES TROUBLES DE CRÈTE

Situation grave. — Effervescence à la Canée. — L'état de siège à Retymno.

Athènes. — Des correspondances de la Canée que nous ne reproduisons que sous toutes réserves, rapportent que l'effervescence va en augmentant dans cette ville ; une nouvelle explosion, paraît-il, ne serait pas improbable. 400 réfugiés provenant de la Canée et de Retymno sont encore arrivés au Pirée.

Une dépêche de Retymno du 11 septembre dit que l'amiral Skrydlof, arrivé ici, a réuni les employés turcs, le corps consulaire, le clergé et les notables turcs ; il a déclaré qu'en cas de désordre la ville serait bombardée. L'état de siège est proclamé à Retymno.

Une lettre du roi de Grèce. — L'autonomie. — L'administration par les puissances.

Une dépêche d'Athènes au *Daily Mail* annonce que, pendant la journée, les bruits les plus contradictoires ont couru sur les incidents de Crète.

On dit qu'un navire chargé de renforts russes a été arrêté dans les Dardanelles.

On dit aussi qu'une flotte anglaise est arrivée à Candie dont le bombardement a été recommencé.

Le roi de Grèce aurait adressé une lettre aux puissances pour leur demander de mettre fin à la crise crétoise.

Le correspondant du *Standard* à Constantinople assure que les amiraux ont réclamé le départ de la Crète des troupes turques comme seule solution possible.

Candie est toujours entre les mains des musulmans.

Les troupes anglaises sont dans des bastions autour de la ville.

Le correspondant du *Daily Mail* à Rome dit que la Russie aurait fait savoir aux puissances qu'elle ne croyait pas à la possibilité de l'autonomie crétoise à cause de la diversité des races qui habitent l'île.

Les quatre puissances intéressées se proposent d'occuper d'une manière permanente les points qu'elles gardent maintenant et d'établir une administration commune.

La Russie et l'Italie penchent plus particulièrement vers cette solution.

L'attitude de la Turquie

Constantinople. — La Porte a définitivement abandonné son projet d'adresser une circulaire à ses représentants à Paris, Saint-Petersbourg, Rome et Londres, au sujet des récents événements de Candie.

Les amiraux se sont réunis, et ont décidé qu'en raison des troubles de Candie, les troupes turques doivent être rappelées ; l'établissement du nouveau régime sera impossible autrement.

Une nouvelle de Candie, en date d'aujourd'hui, annonce que deux soldats anglais, dont l'un était malade, ont été assassinés dans cette ville par des musulmans.

Les renforts français

Toulon. — Le cuirassé d'escadre le *Bouvet* a appareillé à 3 h. 1/2, ayant à son bord le personnel et le matériel de trois compagnies, envoyées d'urgence en Crète. Quand le navire quitta la rade, la musique de l'escadre entonna l'hymne national et les hommes de l'infanterie de marine remercièrent par des vivats.

Le transport le *Bien-Hoa* partira dès qu'il sera prêt pour la Crète où il servira de bâtiment ravitailleur des troupes françaises. Les croiseurs *Chanzy*, *Foudre* et le torpilleur de haute mer *Orage*, devront se tenir également prêts à prendre la mer au premier signal.

Les Anglais en Crète

La Canée. — La nouvelle qu'un ultimatum aurait été remis par les Anglais au gouverneur de Candie est controuvée.

Plusieurs journaux grecs insistent pour attribuer la responsabilité des troubles au manque d'énergie des Anglais avant les désordres et pendant la répression.

Les troupes internationales à Candie. Les instigateurs des troubles

Athènes. — Une dépêche de Candie annonce que les troupes internationales occupent la forteresse sur laquelle le pavillon des quatre puissances a été hissé.

Deux cents soldats français ont débarqué à Candie. Le nombre des soldats européens est de 6.600.

Le désarmement se fera immédiatement après la reddition et la punition des instigateurs des troubles.

Les Français à Fashoda

Mécontentement de l'Angleterre

La presse anglaise continue à se montrer fort agressive au sujet de la mission Marchand. La mauvaise foi dont elle fait preuve en l'occasion est insigne, et la plupart des arguments qu'elle invoque n'ont aucune valeur.

Le *Daily Telegraph* dit :

Si c'est la mission Marchand qui se trouve à Fashoda *il faudra l'inviter poliment mais fermement à se retirer, et si elle refuse, l'expulser avec le moins de violence possible.* Espérons que le gouvernement français déclarera, immédiatement et sans ambiguïté, que le but de la mission Marchand est purement scientifique.

Le *Daily Telegraph* se leurre d'un espoir chimérique. Le gouvernement français ne déclarera jamais qu'une expédition essentiellement militaire a été entreprise dans un but scientifique.

Dans un article intitulé *les Français à Fashoda*, le *Daily Graphic* dit :

S'il est vrai qu'une expédition blanche occupe Fashoda, ce ne peut être que l'expédition Marchand. Il s'agit de savoir quelles sont les instructions de M. Marchand. S'il occupe Fashoda en qualité de conquérant, la situation est grave. Le Bahr el Ghazal est une province égyptienne et les Français n'ont pas plus de droit à y planter leur drapeau qu'au Caire ou bien Alexandrie.

Il nous semble que le *Daily Graphic* oublie que, depuis 1882, l'Angleterre occupe illégalement le Caire et Alexandrie et qu'elle est par conséquent peu qualifiée pour contester nos droits dans la région du Bahr-el-Ghazal.

Du *Daily Mail* :

Rien ne peut justifier l'occupation de Fashoda par les Français. Jamais le Soudan n'a été abandonné par l'Egypte. Le Khalifat l'avait conquis, mais il n'avait pas pour cela cessé de faire nominalement partie du khédiviat. L'occupation effective ne peut pas être en cause ici. Du reste, le sirdar a à sa disposition les moyens d'obliger les Français à évacuer Fashoda. Et si ces derniers ont des canonnières avec eux elles ne doivent pas être bien terribles.

Espérons que le gouvernement français se montrera raisonnable et ordonnera promptement l'évacuation de Fashoda.

Le *Daily Mail* préconise la force et paraît avoir beaucoup plus de foi dans les moyens d'action du sirdar, que dans le bien-fondé des prétentions britanniques. C'est un état d'âme intéressant à noter.

Du *Times* :

S'il est exact que Marchand soit à Fashoda, la situation est grave. Si Fashoda était un territoire non encore découvert ou ouvertement abandonné, la France pourrait baser une réclamation avec quelque raison ; mais Fashoda est la capitale d'un territoire incorporé au Soudan égyptien en 1870 et l'Egypte aujourd'hui est en mesure d'exercer sur ce territoire ses droits qu'elle a toujours affirmés. Du reste, le gouvernement anglais agira.

Si l'Egypte a toujours affirmé ses droits sur Fashoda, elle n'a guère su les maintenir, car depuis longtemps la suzeraineté du khédive n'est plus sur le Bahr-el-Gazal qu'un pâle souvenir. Fashoda est bel et bien un territoire *ouvertement abandonné*, et c'est pour cette raison que nous nous y sommes installés et que nous y resterons.

De la *Westminster Gazette* :

Si la France accepte la responsabilité des opérations de Marchand à Fashoda, elle arguera de l'occupation effective. Mais, la vallée du haut Nil appartenait autrefois à l'Egypte, elle n'a été abandonnée que par cas de force majeure. Outre le précédent de Delagoa-Bay, il y en a d'autres qui démontrent qu'à l'égard de l'Egypte la France n'a pas le droit d'occuper Fashoda. Un précédent qui ne peut manquer de toucher la France est celui des communes de Rochebrune et de Menton. Par le traité de 1861, le prince de Monaco a cédé ces communes à la France contre une somme d'argent.

Or ces communes s'étaient déclarées indépendantes de Monaco en 1848 ; puis elles avaient été annexées par décret du roi de Sardaigne. Cependant la France a reconnu que la souveraineté du prince de Monaco sur Menton n'avait pas été éteinte par l'occupation effective faite par la Sardaigne postérieurement à 1840.

Les droits de l'Egypte sur Fashoda sont bien plus forts encore que ceux de Monaco sur Menton. Ce précédent est fatal aux aspirations françaises dans le haut Nil.

La *Westminster Gazette* nous permettra de lui rappeller que les provinces équatoriales d'Egypte s'étendaient, sous Ismaïl, jusqu'au Victoria-Nyanza, c'est-à-dire qu'elles comprenaient les territoires de l'Ouganda, et l'Angleterre, cette tutrice zélée de l'Egypte, a mis son protectorat sur l'Ouganda. Le précédent de l'Ouganda détruit donc tous ceux qu'elle vient nous présenter pour les besoins de la cause, avec cette circonstance aggravante que c'est ici le tuteur, ou celui qui s'est improvisé tuteur, qui détourne à son profit le bien du pupille.

***

De tout ceci il résulte qu'il existe à Londres un mécontentement au sujet de notre présence à Fashoda ; ce mécontentement ne fera que grandir. Il ne faut donc pas nous dissimuler que la situation ne manque pas d'être « *fort grave* ».

Nos voisins espéraient toujours arriver à Fashoda avant Marchand, et aujourd'hui ils se révoltent contre un fait acquis qui contrarie leurs espérances.

Malheureusement dans cette question du Haut-Nil, les Anglais possèdent actuellement un grand avantage sur nous, c'est de pouvoir être rapidement informés de tout ce qui se passe dans ces régions lointaines.

Le télégraphe qui relie actuellement le Caire et Berber leur permet de recevoir, au bout de *dix jours*, des nouvelles de Fashoda, tandis que *trois mois* environ nous sont nécessaires afin d'avoir des nouvelles de ce même Fashoda, par la voie Oubanghi-Congo.

Dès lord, il est à craindre que les Anglais, profitant de cet avantage, ne nous montrent les événements sous un jour spécial, toujours favorable à leurs intérêts. Ce n'est pas là un des moindres dangers de la situation.

Quant au sirdar Kitchener, s'il se dirige vers Fashoda, nous nous demandons en vertu de quel ordre et en exécution de quel projet il agit.

La partie que l'Angleterre joue en Afrique est grosse. D'ici la fin du mois les événements nous le prouveront.

Les grandes manœuvres

Montbeugney. — Le président de la République est arrivé ce matin à 6 heures. Au passage du train présidentiel à Moulins le duc de Connaugth avait pris place dans le wagon-salon du président de la République.

M. Félix Faure a été reçu à la gare par le général de Négrier, le préfet de l'Allier, les conseillers de préfecture, le maire de Montbeugney et le conseil municipal.

Après les souhaits de bienvenue, le colonel de Fontenille a présenté au chef de l'Etat les officiers étrangers.

M. Félix Faure a serré la main à plusieurs d'entre eux ainsi qu'à l'abbé Lanusse, aumônier de Saint-Cyr, puis est monté à cheval. La pluie tombait assez forte à ce moment, mais n'a été que de courte durée.

M. Félix Faure s'est rendu, avec son escorte, sur le plateau de Lucigny, où il est arrivé, accompagné du duc de Connaugth et des officiers étrangers, vers 10 heures.

Le cheval que montait le duc de Connaugth, effrayé d'un coup de canon, fit un brusque écart et tomba dans un fossé. Le duc se releva sans aucun mal. Il prit un autre cheval moins nerveux et suivit toutes les phases de l'action qui s'est terminée à 10 h. 1/2.

Le président et sa suite ont déjeuné au château d'Orvalet.

La manœuvre a été reprise à midi.

Dans une charge de cavalerie, un homme du 7e dragons et les deux jambes brisées ; plusieurs chevaux ont dû être abattus.

Montbéguey. — A midi exactement, les sonneries éclatent de toutes parts. Les fractions s'ébranlent et l'action est reprise sur toute la ligne jusqu'à une heure et demie, moment où le général de Négrier fait cesser le feu.

Suivant le thème des manœuvres, le 8e corps d'armée bat en retraite, mais à peine le mouvement est-il dessiné que la sonnerie de rassemblement par régiment se fait entendre.

Le président de la République et toute son escorte passent devant le front des troupes qui présentent les armes, pendant que les tambours et les clairons battent et sonnent aux champs, et les musiques des différents régiments jouent la *Marseillaise* lorsque le chef de l'Etat arrive à leur hauteur.

Les troupes regagnent ensuite leurs cantonnements, et M. Félix Faure, ayant à ses côtés le général de Négrier, est rentré directement à Moulins, où doit avoir lieu à 5 heures la réception des autorités civiles et militaires, dans la salle d'honneur de la préfecture.

Moulins. — Le président de la République a quitté le champ de manœuvres à deux heures, dans un landau attelé en poste de quatre chevaux et conduit par des artilleurs.

M. Faure avait à côté de lui le duc de Connaught.

A son arrivée à Moulins, le président a été salué de 101 coups de canon.

Les voies suivies par le cortège et conduisant à la préfecture, étaient brillamment pavoisées.

Le 86e de ligne, le train des équipages, les chasseurs ainsi que les pompiers formaient la haie sur le passage du cortège.

Au moment du passage du président de la République la musique du 107e de ligne joue la *Marseillaise*.

Après quelques instants de repos, M. Félix Faure s'est rendu dans la salle d'honneur, où ont aussitôt commencé les réceptions.

M. F. Faure était entouré du général Hagron et des officiers de sa maison militaire et de M. Crozier.

Les réceptions ont commencé par celles des sénateurs et députés du département, puis se sont continuées dans l'ordre ordinaire.

L'évêque de Moulins, en présentant les membres du clergé, a prononcé un discours dans lequel il a exprimé les sentiments patriotiques du clergé de l'Allier qui sont ceux de tous les clergés français. Il a terminé en faisant le plus grand éloge de l'armée, laquelle doit être placée au-dessus de tous les partis. Nous demandons à Dieu, chaque jour dans nos prières, qu'il la couvre de sa protection et nous la saluons comme la personnification la plus élevée de la patrie.

Le président de la République après avoir remercié l'évêque de ses paroles a déclaré qu'il a appris à connaître depuis son voyage de 1895, dans d'autres pays, les sentiments du clergé.

Il se réjouit des sentiments patriotiques exprimés par l'évêque.

Il sait que le clergé français sait également aimer la France et respecter ses lois et l'en félicite.

Les réceptions se sont terminées par le défilé de tous les corps constitués.

M. Félix Faure a remis ensuite plusieurs décorations.

GUERRE & MARINE

M. Lockroy à Toulon

Toulon. — Pour compléter les renseignements déjà donnés sur le voyage de M. Lockroy, il convient d'ajouter que le ministre se propose d'assister à des expériences de tir et à des lancements de torpilles faits par le sous-marin *Gustave-Zédé*, qui effectuera à cette occasion son premier grand voyage, et ira de Toulon à Marseille avec retour.

Une dépêche ministérielle a invité le préfet maritime à préparer un itinéraire de voyage sur les côtes de Corse. Le ministre, qui prendrait passage sur un navire de l'escadre dont la désignation sera faite ultérieurement, a l'intention de faire relâche à Ajaccio et une courte visite à St-Florent, Veggio et Bonifacio.

Nouvelles Diverses

Arrivées à Paris

Paris. — Le grand-duc Paul Alexandrowitch, accompagné de son aide-de-camp, est arrivé hier au soir à Paris.

Le grand duc Eugène de Leuchtenberg a quitté Paris ce matin, se rendant à Biarritz.

Le chef de cabinet du czar et l'ambassadeur d'Espagne à Saint-Petersbourg sont arrivés ce matin à Paris.

L'affaire Lucie Guyon

Paris. — La chambre des mises en accusation, après examen du dossier de M. Lemercier, juge d'instruction, vient de renvoyer en cour d'assises les époux Guyon, sous l'inculpation de l'assassinat de leur fille Lucie.

Trente-cinq maisons en feu

Gap. — Trente-cinq maisons du quartier de la vieille ville ont été détruites par un incendie.

On vient d'arrêter un habitant qu'on soupçonne être l'auteur du désastre.

Guillaume II sifflé

New-York. — Dans la soirée d'hier, avait lieu dans le Schwetzen-Park Union-Hill, état de New Jersey, une fête organisée par la colonie allemande. Un cinématographe reproduisait tour à tour les portraits des amiraux et généraux qui s'illustrèrent dans la dernière guerre. Tous furent acclamés. Il en fut de même de l'empereur Guillaume et de Frédéric III, mais quand on exhiba le portrait de Guillaume II des coups de sifflets retentissants éclatèrent et se prolongèrent longtemps après l'apparition de la photographie du kaiser.

Chronique Locale

Chambre de Commerce de Lyon. — Il sera prochainement ouvert à Paris un concours en vue de la construction de deux grandes cheminées destinées au service de la force motrice de l'Exposition universelle de 1900.

Les documents relatifs à ce concours sont tenus à la disposition des intéressés au secrétariat du Comité départemental (Palais du Commerce) de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Chez les Sapeurs-Pompiers. — A la suite de l'incendie qui a éclaté dans leur usine le 2 septembre courant, MM. Bonnet, Ramel, Savigny, Giraud, Marnas et Cie, route de Vaulx, 15, ont fait remettre au commandant Perrin une somme de cent francs pour être versée à la caisse de retraite du bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon.

Secours aux blessés. — Le ministre de la guerre adresse des instructions aux trois grandes Sociétés de secours aux blessés pour qu'elles tiennent à jour le personnel affecté, après la mobilisation, au double service des hôpitaux auxiliaires de campagne et des hôpitaux auxiliaires du territoire. Chaque Société engagera à l'avance trente-six hommes par hôpital de campagne, en les choisissant dans la réserve de l'armée territoriale, dans les services auxiliaires de l'armée territoriale ou de sa réserve. Si le recrutement direct par les sociétés ne permettait pas de constituer un personnel suffisant d'infirmiers, il serait complété d'office par les commandants de corps d'armée, mais en puisant seulement dans les mêmes catégories. La réserve de l'armée territoriale, les services auxiliaires de l'armée territoriale et de sa réserve fourniront aux Sociétés d'assistance aux blessés des ressources suffisantes pour recruter, à raison d'un homme par dix lits, le nombre d'infirmiers nécessaires à chaque hôpital auxiliaire du territoire. Le commandant de corps d'armée délivrera les autorisations voulues. Pour éviter le retour d'abus analogues à ceux de 1870, on remarque le soin que met l'autorité militaire à délimiter le personnel à employer par les Sociétés de secours. On veut éviter que de solides gaillards s'embusquent dans les hôpitaux auxiliaires de campagne ou de territoire.

Tribunal correctionnel de Lyon. — Dans sa dernière audience le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Jacques Kock, pour outrages, ivresse, tapage, vingt jours de prison et 5 francs d'amende ;

Pauline Bonneton, pour vagabondage, vingt-quatre heures de prison ;

Jeanne Blanc, pour mendicité, un jour de prison ;

Marthe Ganieux, pour outrages, un jour de prison ;

Klogler, pour vagabondage, quinze jours de prison ;

Pierre Denis, pour escroquerie, deux mois de prison ;

Gabriel Picolet, pour vol, huit jours de prison ;

Jean Villerot, pour vagabondage, six jours de prison (sursis) ;

Alfred Gelet, pour infraction à la loi du 27 mai 1885, vingt-quatre heures de prison ;

Nicolas Longs, pour vagabondage, un mois de prison ;

Jean Barge, pour infraction à la loi du 27 mai 1885, trois mois et un jour de prison.

Un désespéré. — Hier matin, les voisins du sieur R..., tisseur, soixante cinq ans, demeurant Clos Bissardon, inquiets de ne pas le voir sortir à ses heures habituelles, pénétrèrent dans sa chambre en escaladant une fenêtre.

Ils se trouvèrent en présence du cadavre déjà froid du malheureux R..., qui, pour mettre un terme à une maladie qui le minait déjà depuis longtemps, n'avait pas hésité à se pendre.

Ce suicide a produit une certaine émotion dans le quartier du Clos Bissardon, d'ordinaire si tranquille, et où le pauvre diable jouissait de l'estime de tous.

Pêcheurs et gendarmes. — Les nombreux et insaisissables pirates qui infestent le Rhône et la Saône font preuve, tous les jours, d'une audace et d'un sans-gêne révoltants. Malgré les condamnations qui pleuvent sur eux comme grêle, ils bravent la justice et ses représentants.

Dernièrement à Pierre-Bénite, les gendarmes surprenaient quelques uns d'entre eux pêchant en fraude, et, ne pouvant les saisir, les guettèrent jusqu'à la nuit.

Se voyant pris, nos pêcheurs ne trouvèrent rien de mieux pour sortir du cercle étroit établi autour d'eux et qu'ils ne pouvaient franchir, de démolir une digue et, par la brèche, de s'enfuir, à la stupéfaction des gendarmes étonnés par tant d'audace.

L'un d'eux, nommé Avril, pendant ce temps, crut bon, pour accentuer la crânerie de ce tour de force, d'adresser aux gendarmes les épithètes les plus outrageantes, mal lui en prit, car il fut reconnu ; procès-verbal fut dressé contre lui et, le tribunal l'a condamné, par défaut, à quatre mois de prison et 100 francs d'amende, pour les faits rapportés plus haut.

Chronique du feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré à Villeurbanne, place des Maisons Neuves, 20, dans l'appartement occupé par les garçons de M. Chapelin, épicier.

Grâce à la rapidité des secours, seul le lit où le feu avait pris naissance, a été la proie des flammes.

A l'Hôtel-Dieu. — A 3 heures du matin, on a amené le nommé Ladrand André, trente ans, demeurant rue St-Pierre-de-Vaise, 48, dont l'état est excessivement grave.

Il a été frappé avec une violence inouïe par un de ses voisins qui a été aussitôt arrêté. Le docteur Grivel a donné les premiers soins au blessé.

Enfant abandonné. — Hier soir, à 8 heures 1/4, M. Rousseaud, employé à Saint Bonaventure, a trouvé derrière la porte d'entrée de l'église un enfant du sexe masculin, paraissant âgé d'une douzaine de jours. Il était enveloppé dans des langes fort propres, mais sans marque.

Les agents prévenus ont fait transporter le malheureux petit être à l'hospice de la Charité.

Bras arraché. — M. Antoine Collétaz, 28 ans, cultivateur à Cha longes (Haute-Savoie), a été victime d'un terrible accident. Il a eu un bras complètement arraché par une batteuse. Les sérieuses inquiétudes qu'inspire son état ont déterminé son transport à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Les accidents de ces jours derniers. — Les malheureuses victimes des accidents du Palais du Commerce et de l'église de Monplaisir ont succombé à leurs blessures. M. Francoz est mort hier soir à 9 heures, et M. Jean Pointu ce matin à 5 heures.

Vol à l'étalage. — Place de la Victoire, les agents ont arrêté une jeune fille de 16 ans, Jeanne Tourneur, pieuse sur tuilles. Cette malheureuse venait de s'emparer d'une paire de chaussures exposée devant le magasin de Mme Godde.

Conduite au poste, elle a été trouvée en possession de plusieurs objets dont elle n'a pu expliquer la provenance.

Renversé par une bicyclette. — Une dame Madeleine Genin a été renversée, sur le cours Gambetta, par un jeune bicycliste, M. Auguste Clerc.

Elle n'a heureusement reçu, dans sa chute, que des contusions sans gravité.

Un pendu. — Hier, vers cinq heures du soir, à Miribel, un jeune homme, nommé Moreau, a trouvé pendu dans un bois avoisinant le bac à traille, le corps d'un nommé X..., de cette localité, âgé de vingt-cinq ans environ.

On attribue le suicide de X... à des chagrins de famille. On croit, d'autre part, que le suicidé ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

Les accidents de la circulation. — Le tramway électrique d'Ecully a heurté sur le quai Pierre-Seize une charrette de foin conduite par M. Jean-Baptiste Collomb. Les deux véhicules ont eu à souffrir de la collision : la voiture a eu un brancard cassé et le train s'en est allé avec une tringle cassée et son avant passablement détérioré.

— Rue Lafont, deux voitures conduites l'une par M. Dupuy, l'autre par M. Revenaud, se sont rencontrées et se sont

causé de mutuels dégâts. Néanmoins, le véhicule de M. Dupuy ayant eu principalement à souffrir du choc, M. Reynaud le dédommagera. Tout est bien...

Chambre syndicale des comptables teneurs de livres. — Cours publics. — L'ouverture des cours d'enseignement commercial et comptable, professeur M. H. Comy, aura lieu dans l'ordre suivant :

1re année, cours élémentaire, le mercredi 5 octobre prochain, à 8 heures du soir.

2e année, cours supérieur, le vendredi 7 octobre prochain, à 8 heures du soir.

Les inscriptions sont reçues chez M. Bouvret, président, 2, rue Paradis, tous les jours non fériés, de midi à deux heures.

Théâtre des Célestins. — Au théâtre des Célestins le bureau de location reste ouvert tous les jours de 10 h. à 7 heures du soir, et l'on peut se procurer à l'avance des places pour toutes les représentations qui seront données à partir du 19 septembre par Mme Sarah-Bernhardt accompagnée de sa troupe du théâtre de la Renaissance.

GENTIANE FRANÇAISE APÉRITIF HORS PAIR

Combattez les suites de l'Influenza par le SIROP DE BOONET DU SERPENT.

NOMINATIONS DE PERCEPTEURS

M. de Bougerel, percepteur à Villié-Morgon (Rhône), est nommé à la perception d'Essais-Maizerais (Meurthe-et-Moselle).

M. Bouniol, percepteur à Isle-d'Albi (Tarn), est nommé à Villié Morgon.

M. Voyant, percepteur à Beaujeu, est nommé à la même perception réorganisée.

M. Bourgeois, percepteur à Fleurie, est nommé à Saint Laurent-de-Neste (Hautes-Pyrénées).

M. Comiti, percepteur à Monestier-de-Briançon, est nommé à Fleurie.

Comice agricole de St-Amour

Saint-Amour. — La fête du Comice agricole des cantons de Saint Amour et Beaufort a eu lieu dimanche dernier. Ici, chacun sait à quoi s'en tenir sur ce fameux Comice où la politique trouillotarde est beaucoup plus enseignée que la culture de la vigne et l'élevage du bétail.

Pour donner un peu de vigueur à notre concours qui se meurt faute d'exposants, deux personnages très connus des gens du pays sous les étiquettes, l'un de l'« Aigle de Saint-Jean » et l'autre du « Chevalier Dupoireau » ont déployé un zèle extraordinaire ; le premier recrutait les bêtes à cornes (et autres) le deuxième était chargé de la partie légume. Notre député ministre en était.

Il paraissait tout naturel que l'exhibition d'un vrai ministre dût faire sortir les habitants de leur torpeur et que tous allaient se mettre en quatre pour planter des sapins et faire des guirlandes. Eh bien, il n'en était rien et il a fallu que les cantonniers déposent des arbustes à la porte de chaque maison et que l'on paye des ouvrières pour fabriquer des guirlandes. Les trouillotards n'étaient pas contents et les sous-trouillotards avouaient ingénument que « ça ne marchait pas. »

Dès l'aube du jour à la place de fleurs et verdure, on remarquait dans toutes les rues, sur les murs, dans tous les arbres et les buissons, une multitude de confettis tricolores portant : *Vive Méline! Vive l'armée! A bas les dreyfusards!* ainsi que de nombreux portraits de Trouillot à cheval sur une locomotive des « Tramways du Jura » ayant pour titre : *Les grrrands hommes de la France* et *En route pour les colonies*.

Cette surprise matinale, amusante pour le plus grand nombre, a été bien ennuyeuse pour les partisans de Trouillot, car de suite ils se sont mis à ramasser les petits imprimés désignés plus haut.

A midi, M. le ministre arrivait en gare, accompagné de M. le préfet et d'un tas de légumes de Lons-le Saunier et des environs ; les bottes partent, les bouquets affluent et le maire de Saint-Amour, toujours ami du manche, souhaite la bienvenue.

Les musiques de Saint-Amour et de Coligny défilent et le cortège se rend sur la promenade de la Chevalerie et à la Grenette, où M. le ministre passe en revue les produits.... électoraux chers à l'Aigle de Saint Jean.

A midi 1/2, un banquet de 200 couverts a eu lieu au restaurant Renaud. Plusieurs discours ont été prononcés. Le ministre a évité de toucher à la politique ; le docteur Chambard-Hénon, de Lyon, s'est chargé de cette mission ; il s'en est acquitté en parlant tout spécialement de l'union des républicains.

A 3 heures, distribution de récompenses ; une chaleur tropicale règne dans la salle de la Chevalerie.

Quelqu'un vole à la tribune pour annoncer que, vu la chaleur, M. Trouillot ne fera pas de discours (quel colon tout de même que ce ministre !) puis il balbutie quelques mots de remerciements. Tout à coup le ministre, qui n'a plus aussi chaud, paraît-il, se lève, non pas pour féliciter les exposants mais pour récompenser son agent électoral en chef M. Pivet, maire de Saint-Jean, qui de chevalier du poireau est bombardé officier ; puis pour montrer combien un ministre a le cœur grand, il annonce (avec un peu de gêne cependant) que notre beau docteur-maire est nommé officier d'Académie.

Enfin des médailles sont remises à quatre vieux serviteurs et on procède à la distribution des récompenses décernées aux exposants.

A 4 heures, les deux sociétés musicales se sont fait entendre sur la place des Quatre Vents ; pendant le concert, qui a eu lieu au milieu d'une foule immense, M. le ministre va faire quelques visites à ses amis politiques ; on a beaucoup remarqué celle faite à M. le maire de Saint-Amour et chacun se reportait à l'élection Trouillot-Lamy. Il est vrai qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas, comme le disait un homme d'esprit.

A 5 h. 1/2, le ministre et sa suite ont repris le train pour Lons-le-Saunier : la descente en gare a eu lieu sans bruit ni trompettes. Signalons cependant l'agitation très remarquée du fameux porte-manteau que chacun connaît. Si vraiment M. Trouillot ne récompense pas un zèle semblable pendant qu'il dispose du ministère, c'est qu'il n'aura pas de cœur.

DÉPARTEMENTS

(DE NOS CORRESPONDANTS)

AIN

Miribel. — *Un pendu.* — Hier, vers 5 heures, un jeune homme nommé Moreau a trouvé pendu, dans un bois avoisinant le bac à traille, le corps d'un nommé X.., de cette localité, âgé de vingt-cinq ans environ.

On attribue le suicide à des chagrins de famille. On croit, d'autre part, que le suicidé ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

DROME

Valence. — *Grave accident.* — Hier soir, vers 5 heures, M. Dechizeaux conduisait une voiture à deux roues, et suivait le boulevard Bancel lorsqu'il croisa devant le café Joubert un camion conduit par M. Fachaire.

On ne sait par suite de quelles circonstances les deux véhicules s'accrochèrent ; la voiture de M. Dechizeaux versa, précipitant celui-ci à terre, ainsi que son domestique, M. Marius Lafrin.

M. Dechizeaux resta étendu sur le trottoir

Il fut transporté immédiatement par des témoins de l'accident à la pharmacie Valien-ot, où les premiers soins lui furent prodigués, puis reconduit à son domicile.

M. Magnanon, docteur, appelé, constata une fracture des côtes et une profonde commotion cérébrale,

Il pense néanmoins que le blessé pourra s'en tirer si aucune complication ne survient.

GARD

Nimes. — *Corruption électorale* — Lors des élections du 8 mai, tous les honnêtes gens avaient été écœurés de la façon dont le candidat sectaire protestant, Delon-Soubeiran, pratiquait l'achat des votes des électeurs.

Cette affaire de corruption a eu son dénouement hier en police correctionnelle Dix-sept inculpés, sous la conduite du nommé Jullian, employé à la mairie, qui a été la cheville ouvrière de cette organisation malpropre, se sont assis sur les bancs des accusés. Tous ont reconnu avoir voté pour 3 francs. Les racoleurs d'électeurs recevaient un franc par électeur qu'ils amenaient. Jullian, avec un cynisme révoltant, a déclaré qu'il recommencerait si c'était à refaire.

M. le substitut Liénard a prononcé un énergique requisitoire demandant une sévère condamnation pour les corrupteurs et les corrompus.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Jullian, 1 mois de prison ; Clavel et Vignal 6 jours ; Brun, Durand et Masson, 4 jours ; Meynadié et Dumas, 3 jours ; Imbert, Honnorat, Delon, Roussel, Crézégut, Vialet, Brun et Vié, 25 francs d'amende chacun, et tous solidairement aux frais et dépens.

Notre population est ainsi fixée sur la moralité de l'élection Delon-Soubeiran, et malheureusement tous ne sont pas punis.

CHRONIQUE FINANCIERE

Bourse de Lyon du 13 Septembre 1898

Nous sommes obligés de nous répéter, c'est la hausse continuelle sur les valeurs minières qui est la note dominante du marché.

Le magnifique rendement du mois d'août, 398.000 onces, le plus fort qui ait jamais été atteint, réalisant une augmentation de 17.000 onces sur le mois dernier stimule tout ce compartiment.

Les mines ont donc continué leur mouvement ascensionnel ; les plus values ne sont pas considérables, mais la hausse est continue.

Toujours même pauvreté d'affaires au marché officiel, les événements de politique extérieure et intérieure ne sont pas faits pour amener l'activité.

Voici nos cours :

3 0/0, 103 05, 103.075. Extérieure, 41.62, 41.775. Italien, 92.75, 92.72. Turc D, 22.30, 22.32. Crédit Lyonnais, 872, 874 Mines d'or, 94, 95. Landerbank, 484, 485. Banque ottomane, 549, 548. Autrichiens, 754. Rio, 725, 723.50, 726.

COMPTANT

Act. Jonage, 495, 475, 470. Gaz de Lyon, 968, 960. Horme, très ferme, 199, 200. Parts Horme en nouvelle plus-value, 176, 178, 185. Aciéries de la marine, 1530. 1525. Comité, 299. Huta, 4565. Act. Navigation, 459, 457.50. Montram 945. Rive-de-Gier, 24 50, 24.25. Dombrowa, 852, 870. Plaques Lumière, 1512.50. 1510.

MARCHÉ EN BANQUE

ACTIONS

Urikany, 132 50 De Beers, 630.». Tharsis, 179.». East Rand, 158 50 Goldfields 129 ». Chartered. 89.». Robinson Gold, 221 ». Mozambique. 57.». Randfontein, 50.50. Simmer, 111 » Sheba, 42.». Ferreira, 632 50 Verreries Mulatière, 615. Engrais de l'Est, 55 Pompes funèbres, 848 ». Paris Pomp., 52 50 Volga-Vischera lib. 703.». non lib. 705.» Ponomareff. 550.» Paris Ponomareff. 15.» Construct. méc anc 895 ». 1/10 Const 805 Péchiney nouv. 655.». Cleveland, 400 ». Sud Russe, 965. » Glaces hygiéniques. 110.» Tram. Cherbourg, 124.». Tram. Douai, 490.» Tram. Limoges, 670.» Tram. Caluire 1010 Tram. d'Roully nouv. 875.» ancien. 525 » Tram de Toulouse, 510. Tram Roanne 320 Tram. de Neuville, 1040 Ouest électr 500 » Tram. de St-Etienne 585.» Horme 193 » Tram. de Saint-Paul, 500 » Pottendorf 462 Tramways de Besançon 419 P Kama 67 » Tramways de Versailles, 455. Bérestoff 325 Tram. de l'Isère, 480 ». Demenagem. 492 » Tramways d'Oran, 609.». Taganrog, 1350 » Etablissem. Casati, 350.». Haut Volga, 645 Cable. Berthoud, 950.» Cape Copper, 135.». Donetz, 1180.» Tr. d'Aix, 38.» Céramo. 622 Part Céramo, 1500.». Ph. Le Capelle, 90.». Soc. ind du Caucase, 769 ». Bouble, 1640. Appareillage, 263 Ford. mot. de l'Ayre 1560 Phonographe, 165 » Pellicules fr. 1180 » Katchkar ord. 23 50 priv. 73.» Briansk, 1280 ». Platrière du Sud-Est 260 Fabrique française de chapeau feutre-laine, 590.» Stearinerie de Lyon, 110.». Part Voies ferr 2100 Manufactures de Champlorgeron, 105.» Anasaha, 48.». Ateliers franco-russes, 127.». Bar américain, 125 50 Tram. d'Avignon 485 Alpines, 250.». Banque privée, ..., 553.» Photogravure ano, 625 ». Ph nouv. 620 » Grand Bazar, 10700. » Alimentation 119.75. AgenceFournier 425 » Dombowaia 1680 » Rochet Schneider 418 ». Tramw de Vals 90. Tram de Tours. 120 ». Tram. d'Artois, 500.». Grande Roue de Paris, 30. Verres spéciaux, 450.». Biscuit Germain, 537.». Carrières de Villebois, 185.». Jonage, 503 ». Charbonn de la Loire, 506.». Franco-Suisse. 549.» Soc. élec de St-Rambert, 130.» Eden-Bar, 109.».

OBLIGATIONS

Bons de l'Exp 1900, 16.». Bons de l'Exp 1889, 8.». Pottendorf, 462.». Union électr. 460.». Makenka, 483.». Traitement des minerais. 185.». Verreries de la Gare, 502... Communay, 300... Baird. 502.». Donetz, 512.» Sélo, 505. Méridionales, 317 50 Rykousky, 463 ». Jonage nouv. 486.». Distillerie du Pouzin, 510.». Say, 498.». Cuivre de France, 375.».

CHANGES SUR PARIS

A Londres, Ls. 25.41 1/4. Vienne. Fl. 47.62 Berlin, Rm 20 76. Madrid, P. 61 25. Barcelone. P 61 60 St-Pétersbourg, Rb. 37 17 1/2 Constantinople, L. t., 23 ». Rome, 107 62 Gênes, L., 107 53 Milan, L. 107.55 Bruxelles ferme Amsterdam, fl. 47.75 New York, fl 523. » 1/8. Bombay Rp. 1/4 2/32 Calcutta Rp 1/4 7/32.

PRIME SUR L'OR

Buenos-Ayres, 163.60 ». — Londres 65 ». ».

CH. DAMEY.

Dernière Heure

Dans l'état-major

Paris. — Une importante promotion dans l'état-major de l'armée aura lieu à la fin du mois.

Elle comprendra deux généraux de division et cinq ou six généraux de brigade.

La paix hispano-américaine

Au Sénat espagnol. — Violents incidents

Madrid. — La séance du Sénat a été orageuse.

Le comte d'Almenas, mis en demeure de citer le nom des généraux auxquels il faisait allusion dans sa phrase « qu'il fallait arracher à certains généraux leur écharpe pour la leur mettre au cou », dit :

« Eh bien ! puisque vous le voulez, les généraux auxquels j'ai fait allusion sont les généraux Weyler, Blanco, Primo de Rivera et l'amiral Cervera ! »

Le tumulte est indescriptible. Plusieurs généraux prennent la parole pour défendre l'armée.

M. Gonzalès, républicain, déplore le spectacle qu'offre le Sénat. Il dit que l'on méconnaît les droits des sénateurs et de l'institution du Parlement.

« En voyant l'attitude des généraux, dit-il, on comprend la grande catastrophe qui a frappé l'Espagne : la défaite de l'armée d'abord par les insurgés, ensuite par les Yankees. »

Puis, il attaque MM. Canovas et Sagasta.

M. Sagasta répond que ni lui ni M. Canovas n'ont pu gouverner assez longtemps pour changer la race actuelle qui est la vraie cause du désastre. « Nous sommes, ajoute-t-il un pays anémique. On nous a attaqués et nous nous sommes simplement défendus Je sais sacrifier mon prestige mais je le fais parce que je crois que le chemin que je suis est le meilleur ».

Le général Weyler dit que les généraux du Sénat ne se sont pas offensés de la critique du comte d'Almenas. Ce qui les gêne, dit-il, c'est la phrase dans laquelle il dit qu'on devrait les étrangler avec leur écharpe.

M. Sagasta réussit à rétablir le calme. Il dit que la cause des désastres de l'Espagne est la pénible situation dans laquelle se trouvait le pays, après avoir soutenu plusieurs guerres pendant un demi-siècle.

Sur de violentes interruptions parties de divers côtés, le tumulte recommence. Le ministre de la guerre dit que le gouvernement est seul responsable de la conduite des généraux qu'il a envoyés à Cuba. Il termine en faisant l'éloge du général Weyler.

Approbation du protocole

Madrid. — La Chambre a approuvé le protocole de paix après une courte déclaration d'urgence du gouvernement, puis il a été définitivement approuvé en séance publique. Les partisans de M. Silvela ont voté contre et les amis du général Linarès se sont abstenus.

L'Affaire Dreyfus

UN DÉMENTI

Paris. — On a fait courir le bruit que le général Brugère serait disposé à recueillir la succession du général Zurlinden. Nous sommes en mesure d'opposer le démenti le plus formel à ces racontars. Le général Brugère n'acceptera pas de coopérer à l'œuvre néfaste et antipatriotique des brissonniens.

POUR TATER L'OPINION

Paris. — Le bruit court ce soir que M. Brisson a adressé aux préfets une circulaire confidentielle leur enjoignant de lui faire connaître l'opinion de leurs administrés représentée par les conseils généraux sur l'affaire Dreyfus.

Le président du conseil tiendrait compte de ces renseignements pour la décision à prendre sur la revision.

L'ASSASSINAT DE L'Impératrice d'Autriche

La clôture du cercueil

Genève. — Les représentants officiels de l'empereur ont été mis dès leur arrivée à l'hôtel Beau Rivage en présence du corps de leur souveraine dont le visage est resté découvert et visible à travers la glace du couvercle.

Une scène très touchante a eu lieu. Les comtesses de Harrach et d'Hestetrich ont embrassé la dame d'honneur de l'impératrice en versant des larmes. L'assistance était fort émue.

Ners onze heures, tandis qu'un prêtre prient, le cercueil a été définitivement clos en présence de tous les personnages de la maison impériale et du commissaire de police.

Un service religieux a été célébré cette après-midi dans la chapelle ardente. Il a été exclusivement privé. La suite seule de l'impératrice y assistait.

Les souverains aux obsèques

Berlin. — Il a été définitivement décidé ce soir que Guillaume II se rendra à Vienne pour assister aux obsèques de l'impératrice En même temps que l'empereur d'Allemagne, le roi de Saxe, ami intime de François-Joseph, et le prince régent de Bavière, comme chef de la maison de Wittelsbach, à laquelle appartenait l'impératrice défunte, assisteront également aux funérailles.

Les trois souverains arriveront à Vienne probablement dans la journée de vendredi. Les autres princes allemands se feront représenter.

Les juges de Lucchesi

Genève. — Le jury genevois se réunit tous les trois mois. La prochaine session devant avoir lieu dans une dizaine de jours, trop tôt par conséquent pour que Lucchesi lui soit déféré, il faudra avoir recours à une session extraordinaire en octobre afin de traiter la solution de cette douloureuse affaire. Il paraît certain que ce sera un jury exclusivement composé de Genevois qui sera appelé à statuer sur le sort du meurtrier de l'impératrice d'Autriche.

Est-ce Succrati?

On mande de Budapesth, qu'à la suite de la déclaration de Lucchesi d'avoir séjourné dans cette ville, on a la conviction qu'il s'appelle de son vrai nom Aloïs Succrati.

En 1882, il aurait été arrêté et condamné, avec quatre autres Italiens, sous l'inculpation d'avoir suscité l'assassinat d'un ingénieur, puis, faute de preuves, fut relâché.

Depuis lors, on avait perdu ses traces.

LES ANARCHISTES EN ITALIE

Rome. — Des manifestes subversifs ont été distribués ces jours derniers à Milan.

Ces manifestes portaient les signatures des membres d'un comité révolutionnaire.

La police a organisé une surveillance et a opéré hier l'arrestation d'un individu nommé Charles Siles, pendant qu'il distribuait des manifestes. Au moment de son arrestation, il a poussé les cris de : « Vive l'anarchie ! Mort au roi ! »

Un groupe d'individus l'a accompagné jusqu'au poste de police situé dans la rue où commencèrent les troubles du 6 mai 1898. Ils ont lancé quelques pierres sur la police. Un garde a été blessé. Des renforts étant arrivés, les manifestants ont été dispersés Siles est né à Reggi (Calabre) en 1877. Il était arrivé hier de Suisse pour distribuer les manifestes.

La police de Milan a procédé à la dissolution d'un soi-disant cercle philharmonique, sous le couvert duquel se reconstituait dans la ville un ancien cercle socialiste.

FIN DES DEPÊCHES DE NUIT

BIBLIOGRAPHIE

Le XXe Siècle. *Revue mensuelle d'études sociales.* — Sommaire :

1. Des Principes du Droit électoral, par M. le marquis de La-Tour-du-Pin Chambly.
2. Le Capital peut-il être productif? par M. W. Hohoff.
3. De l'Emploi des Richesses par Mme des Prez de la Ville Tual.
4. Bibliographie.

Revue des Périodiques : Revue des Institutions et du Droit, art. de M. Hubert Valleroux. — Etudes, art. du R. Père J. Burnichon. — Revue Sociale catholique, art. de M. Jean Halleux. — La Quinzaine, art. de M. Goyau.

Revue des Livres : L'Allemagne religieuse : le protestantisme, par M. Georges Goyau, — Questions rurales, par M. Félix Moustier,

5. Nos Maîtres.

Le *XXe Siècle* se publie à la Librairie Poussielgue, 15, rue Cassette, à Paris, et forme par année un recueil in-8° de 860 pages environ.

Prix de l'abonnement annuel : France, 10 francs ; Etranger, 12 francs.

Le Petit Catholique

JOURNAL BI-MENSUEL

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ILLUSTRÉ

Le Numéro : 20 Centimes

SE TROUVE DANS PRESQUE TOUS LES KIOSQUES

ABONNEMENTS :

Un An : 5 fr. — Six Mois : 3 fr.

Le PETIT CATHOLIQUE se distingue par sa manière de joindre l'instructif à l'agréable. Tout en récréant, il forme l'esprit et le cœur. La lecture de ce journal est bonne pour tout le monde, et l'on peut dire, sans vouloir le vanter, que chacun peut y trouver de quoi s'édifier.

Pour les abonnements, s'adresser ou écrire à l'administration du ***Petit Catholique****, 29, rue Palais-Grillet, à Lyon, ou aux bureaux de poste.*

Envoi gratis d'un numéro spécimen à tous ceux qui en feront la demande.

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 14 SEPTEMBRE 1898

Premier arrondissement. — Veuve Fettié, 74 ans, rue Saint-Maurice, 26 ; f. 3 h.

Deuxième arrondissement. — Anna Tondu, 16 mois, Charité ; f. 8 h. — Emile Verriot, 2 mois, Charité ; f. 10 h. — Claude Parem, 76 ans, Hôtel-Dieu ; f. 6 h. — Joseph Francoz, serrurier, 24 ans, Hôtel-Dieu ; f. 2 h. — Epouse Rozain, 29 ans, Hôtel-Dieu ; f. 4 h. — Berthe Chabanon, 4 mois, Charité ; f. 3 h.

Troisième arrondissement. — Confhi, 33 ans, rue Villeroy, 81, f, 6 m. — Duplay, passementier, 45 ans, r. de Vienne, 206, f. 7 h. — Séon, 74 ans, rue de la Villette, 3, f. 8 h. — Mal eval, prêtre, 59 ans, rue Parmentier, 7, f. 10 h. — Vobre, 62 ans r. Paul Bert, 155, f. 4 h, — Vinet, 39 ans, route de Vienne, 206, f 9 h.

Quatrième arrondissement. — Jean Jeannot, frotteur, 52 ans, hôpital de la Croix-Rousse, 7 h., Epouse Pingaud tailleuse 53 ans, quai de Serin 30, 4 h.; Jean Pichot apprêteur, 43 ans, hôpital de la Croix-Rousse 8 h.; Paul Dijon 42 jours, rue Villeneuve 1, 3 h.

Cinquième arrondissement. — Jeanne Charriot, 3 mois, grande rue de Vaise, 35, 6 h.; Veuve Arthard, couturière, 84 montée du Chemin-Neuf, 6, 8 h.; Cecile Demalenon, religieuse, 31 ans, chemin des Massues, 3, f. 10 h.

Sixième arrondissement. — Gabriel Barthélemy, entrepreneur, 59 ans, rue Montgolfier, 43, f. 7 h.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lyon-Vaise, 13 septembre 1898.

Bœufs amenés... 901 Vendus 502
Prix (octroi non compris) les 100 k. : 125 à 144 f.

Veaux amenés... 503 | Vendus..... tous
Prix (octroi compris) les 100 k. : 100 à 112 f.

A LOUER

46, Rue de la Charité, 46

Vaste Local

Parfaitement Aménagé

BELLES SALLES SPACIEUSES

Conviendrait très bien pour Cercles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc

S'adresser aux bureaux du Journal.

Hôtel du Pont des Facultés

GRAND RESTAURANT PARISIEN

43, rue des Remparts-d'Ainay, 43

GRIFFAY, PROPRIÉTAIRE

M. Griffay désireux de satisfaire sa nombreuse clientèle vient de créer et d'annexer à son restaurant **l'Hôtel du Pont des Facultés**, où elle trouvera dans ses chambres et salons tout le confort moderne à des prix très modérés, comme par le passé, cuisine très soignée et service irréprochable.

CÉRÉALINE GIRAUD

L'ALIMENT le plus digestif pour les jeunes enfants, les estomacs les plus délabrés, les convalescents et les personnes âgées. Le meilleur potage le plus agréable, le plus nourrissant.

La Boîte de 500 grammes, 1 fr. 50

Dépôts à Lyon { GIRAUD, 22, rue Victor-Hugo. Phr BOUSSENOT, 89, r. de la République

Cours Gambetta, 277

TÉLÉPHONE 4-90

Palais d'Eté

GRAND Restaurant

Grande Salle pour Concerts

VASTES JARDINS & JEUX DE BOULES

Spécialité pour Noces et Banquets

DINERS DE FAMILLE

UN VIEUX MARIN miraculeusement guéri de plusieurs maladies incurables, a fait le serment d'employer le reste de ses jours à faire connaître à tous ceux qui souffrent, la bienfaisante découverte à laquelle il doit son salut, et qui assure la guérison radicale de toute maladie causée par **VICES DE SANG**, Dartres, Boutons, Rhumatismes, Asthme, Bronchite, Gastrite, Anémie, Goître, Maladies secrètes, etc.

Ecrire : **L. Gervat, 45, rue de la République, Lyon.**

Réponse explicative. Brochure gratis.

Le Gérant : A. MICHAL.

Imprim. de la *France Libre*, 3[illegible] fondé. Lyon
J.-B. BALLET, Dir[illegible]

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 14 septembre 1898

— 11 —

UNE VEUVE Millionnaire

PAR

CH. D'HERICAULT

— Père Vincent, dit-il d'une voix de commandement, avancez au rapport et renseignez ces messieurs sur ce que vous avez fait.

Le bonhomme enlevant prestement sa blouse, tira le *trait* qui attache la *botte* du limier. Celui-ci cessa de réfléchir mélancoliquement. Il se redressa et eut l'air d'écouter fièrement le patois de vénerie dont le vieux valet avait pris l'habitude dans les bonnes maisons. J'étais de l'avis du chien, et je trouvais ce baragouin exquis.

Je *m'écrois*, dit le père Vincent après avoir fait un salut solennel en retirant sa casquette d'un geste arrondi, je *m'écrois*, si ma vue et mon chien ne m'ont trompé, avoir *détourné* dans le bois du Mont-Corbeau, trois *bêtes noires* que j'ai jugées, par les *souls* et les *boutis*, être comme je vais dire. La première est un *tieran* que je connais depuis longtemps en ce qu'il est *pigache*. Il s'est logé en une ronceraie, en aval du bois, sur le droit où commencera la battue. Le second, que j'ai jugé un *grand-vieux* sanglier *miré*, est rembuché dans un *fo t* d'où il ne sortira pas aisément, et je recommande aux rabatteurs de *s'escarter* s'il fonce sur eux, parce que c'est une grande bête de trois cents livres, à mon estime, et qu'il renverserait un bataillon entier.

La troisième est à l'extrémité opposée, près de l'endroit où le grand bois arrive au taillis de l'année. Celle-là aura un beau *revoir*. C'est une laie avec douze marcassins, une bête quartanière. Elle est au fond du Trou-au loup. Elle délogera au premier bruit et filera droit dans le vent, dans le taillis d'un an. Il faut recommander de tirer sur la bête et non sur les marcassins, elle deviendrait furieuse et plus dangereuse qu'un vieux solitaire.

Ainsi parla ce Nestor. Il remit sa casquette, et lui et son chien reprirent leur physionomie austère.

J'allai à lui. Je lui dis un mot de félicitation et d'amitié qui lui donna de la joie pour un mois.

Tonton prit la parole et eut l'audace de dire :

— Voilà qui est clair. Père Vincent, c'est parfait. Je me suis enquis par moi-même que c'est bien là l'enceinte. Je prie tout le monde d'être attentif et discipliné. Les gardes donneront le mot d'ordre et distribueront les places aux étrangers. Vous, Mesdames, vous serez placées par les deux Vincent. Les rabatteurs sont déjà partis, parce qu'il faut faire un long détour pour prendre le vent et venir à la bordure méridionale du bois, par où commence la battue. Nous avons une heure pour prendre nos places. A onze heures le tintamarre commencera.

La matinée continuait d'être gracieuse. Nous déjeunâmes gaiement, en renseignant les étrangers sur le lieu de l'action.

Le bois se présente comme un carré d'environ quatre kilomètres de longueur sur deux de large. Il est orienté exactement comme le vent qui souffle ce matin, du sud au nord. L'un des longs côtés du carré, le côté oriental, regarde le château et descend vers la vallée.

J'allai naturellement prendre la meilleure place, au bout septentrional, en face de la coupe qui avait été faite l'hiver précédent.

Le haut taillis finissait là, coupé comme au cordeau. Il figurait une muraille verte et noire, muraille de troncs et de feuilles, au-devant de laquelle s'étendait une surface plane légèrement voûtée en dos d'âne, qui laissait le regard courir, presque librement, sur un long tapis d'herbes, de jeunes pousses sortant à peine de terre. Au delà, le taillis de deux ans avançait son immense flot de feuillage.

La place que j'avais prise, à peu près au milieu de cette muraille verte que j'ai dite, à côté d'une étroite route charretière, si elle était la meilleure, était aussi la plus dangereuse. Cette route devait être chère aux sangliers, elle portait mille marques de leurs pinces.

J'allai m'adosser à vieux chêne, je le choisis plus large que moi, d'abord pour n'être pas vue des sangliers venant de la futaie, et aussi pour ne pas recevoir de coups de fusil.

Je cherchai, avant tout, à me rendre compte du voisinage. Je ne pouvais apercevoir que les chasseurs placés l'un à ma droite, l'autre à ma gauche. A ma droite, dans la direction de la vallée, j'aperçus une toque, celle d'Albertine. Le sapeur, raide comme le manche de son ancienne hache, se tenait contre un arbre près d'un tas de fagots, sur lesquels il avait fait asseoir la jeune fille. Nous échangeâmes, mon ennemie et moi, un signe, cordial, naturellement.

Qui est-ce qui était à ma gauche ? Je me dis que je pardonnerais à M. d'Hauraucourt si le génie de l'amour l'avait assez illuminé pour l'amener là. Mais je ne distinguais personne. Ce voisin, plus habile encore que moi, s'était enfoui dans un taillis de noisetiers, et je ne voyais que le bout d'un fusil, reluisant parfois au soleil.

Je regardai ma montre, Il y avait encore un quart d'heure avant que le grand bacchanal ne commençât.

Je me rencognai contre mon arbre, et en dépit de « Pas de sensibilité, » je me mis à songer, à songer. A quoi ? Tout de bon, je n'en sais rien. Mes pensées couraient heureuses comme ces déesses dont on parla et qui effleuraient de leurs pieds charmants le haut des fleurs. C'est que, malgré tout, je ne pouvais échapper à la rêverie de mai ensoleillé et parfumé. C'était elle qui promenait mon esprit sur ces vagues vertes du bois nouvellement coupé.

Rien de plus émouvant pour l'imagination que ce tapis velouté et diapré. Les touffes des menues branches d'un rouge pourpre, avec de petits bourgeons vert pâle, poussaient timidement autour des ronds jaunâtres marquant la place des grands arbres coupés à blanche-taille.

Les hautes herbes pointuse, aiguës, flexibles comme des épées vertes, protégeaient ces grêles rejetons qui devaient devenir des arbres.

Cent variétés de fleurs bocagères, longtemps persécutées par les taillis qui les couvraient d'ombre, jouissaient pour la première fois de la vue du ciel.

Elle courent partout menaçant les herbes et cachant les jeunes pousses dont elles triomphent à leur tour. Elles s'étirent au soleil comme pour se consoler de dix ans d'emprisonnement.

Mais en ce commencement du printemps, l'astre n'est pas encore brûlant, il n'a pas encore infusé sa flamme dans le corps des fleurettes ; la plupart d'entre elles sont blanches. Elles sont la parure du printemps. Les anémones, les alis, les stellaire, les oxalis alleluia, les petites marguerites agitent leurs jolies têtes pâles.

C'est presque encore l'hiver, mais l'hiver gracieux. Voici la primevère moins pâle et moins frileuse, avec les pervenches et les jacinthes bleues, et les renoncules jaunes.

Au-dessus de cette immense broderie qui s'étale sur la terre, les grands chênes étendent leurs mille bras encore secs ; les hêtres, les bouleaux, les ormes commencent à entr'ouvrir leurs bourgeons. Un buisson d'épines sème ses pétales rosées.

Les taillis de noisetiers, de trembles et de saules verdoyonnent : et dans le ciel d'un bleu sombre piqueté de nuages diaprés, Phébus-Apollon lance ses flèches à travers leurs branches à demi vêtues qui plaquent des ombres maigres et brunes sur ce tapis brodé de mille nuances vertes et pâles.

Ah ! qu'est-ce que c'est ? la cloche de l'église de Liembrune. A cette heure, ce ne peut être qu'un enterrement. Est-il possible qu'on meure au mois de mai !

Qu'est-ce que c'est encore ? Mais oui, c'est le coucou. J'aime ce chant-là ; il accompagne toujours le beau temps ; et j'aime cette bête : elle a l'esprit de faire travailler les autres pour elle.

Ah ! voilà l'effroyable charivari des rabatteurs ! Il n'y a rien de si terriblement comique que ce tapage là.

A tous les instruments que j'ai dits se joignaient les hurlements, les clameurs, les huées les plus furieuses.

Au milieu de ce suffrage universel de la musique, le noble et sonore son du cor s'élève, tantôt seul, dans un moment où [illegible] tantôt [illegible] les cerceles fêlées.

Ce tapage étonne les chantres de la nature, — comme Tonton aime à le dire, — ils se turent autour de moi.

Seul un tourtereau, qui enchantait sa dame du roucoulement de sa voix enrouée tint bon.

La troupe hurlante s'avançait lentement, très lentement ; c'est la condition d'une bonne battue. Pendant longtemps, je n'entendis que le *Bien-aller*, puis le *Renard* à plusieurs reprises ; puis le *Blaireau* ; plusieurs coups de fusil, un redoublement de tapage ! La *Vue*, le *Sanglier* ! Deux coups de fusil, là-haut, à gauche ; et une clameur si violente que je ne distinguai plus les sonneries des cos.

Il y eut un long moment de silence. La première enceinte était vidée, on allait attaquer la seconde.

(A Suivre.)

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 14 septembre 1898

— 25 —

La Main sanglante

PAR

HENRY CAUVAIN

IV

M. Bidache n'était pas chez lui, à Clamart. Sa mère dit à Patrick qu'il était absent depuis deux jours. Elle avait reçu la veille une dépêche de son fils, la prévenant qu'il ne rentrerait point.

Cette déception contraria Patrick. Il sentait la nécessité de prévenir M. Bidache de la menace adressée à mademoiselle Lacédat, afin qu'ils puissent s'entendre sur ce qu'il y avait à faire.

Il revint à Paris, après lui avoir laissé un mot le priant de venir le voir d'urgence aussitôt qu'il rentrerait.

Depuis la dernière visite qu'il avait faite à Jeanne, c'est-à-dire depuis huit jours environ, M. Bidache n'avait pas perdu son temps.

Son dessein était de faire arrêter le Bœuf sous un prétexte quelconque, ivrognerie ou complicité de vol, afin de tâcher d'obtenir de lui quelques indications. Mais le Bœuf n'avait plus reparu à l'hôtel garni où M. Bidache l'avait vu entrer, il ne fréquentait plus le cabaret du père Jorre et quelques jours se passèrent avant qu'il fût possible de retrouver sa trace.

M. Bidache s'occupait en même temps de la rue Taitbout et de celle de la rue de Provence.

Cette dernière affaire commençait à passionner tout Paris. Le Loupeur venait de passer en cour d'assises. Il avait eu devant les juges la même attitude cynique, insolente, refusant de dire s'il avait des complices et s'obstinant à cacher son véritable nom.

La police s'était efforcée en vain d'établir l'identité. La photographie avait été envoyée à toutes les prisons de France. Le mystère dont il s'entourait n'avait pu être découvert.

A l'audience, il plaisanta, insulta les témoins, les jurés, le président, et lorsque l'arrêt fut prononcé contre lui, arrêt qui le condamnait à la peine de mort, il se tourna, gouailleur, vers l'assistance et s'écria, en jetant sa casquette en l'air :

— Mesdames et Messieurs, je vous invite tous place de la Roquette !

M. Bidache supposait que ces crimes audacieux commis à peu près à la même époque devaient avoir été combinés et exécutés par la même bande et c'est pour cela qu'il attachait une grande importance à l'arrestation de l'homme qui se faisait appeler le « Bœuf ».

Au moment où Patrick O'Keddy revenait de Clamart, où il n'avait pu rencontrer M. Bidache, deux hommes étaient attablés devant plusieurs bouteilles de vin dans une petite salle d'un cabaret de la rue de Chartres. C'étaient Trop-de-Chic et Fil-de-Soie.

Ils ne parlaient pas et semblaient attendre quelqu'un, car, à chaque instant leurs regards se dirigeaient vers un œil-de-bœuf placé au-dessus de la porte et dont le tic tac régulier troublait seul le silence qui régnait dans cette salle écartée.

Enfin la porte s'ouvrit et un homme portant un paletot râpé, un chapeau rond, et une boîte de camelot vint s'asseoir près d'eux.

— Eh bien, le Pérou, quoi de neuf ? demanda Fil-de-Soie à voix basse au nouvel arrivant.

— Mauvaise nouvelle. Le Bœuf a été pincé ce matin chez sa particulière.

— Diable ! D'abord le Loupeur, ensuite le Bœuf, ce sera bientôt notre tour, dit Trop-de-Chic d'un air soucieux.

— Ah çà ! allez vous flancher parce qu'il est arrivé un accident aux camarades ? A-t-on idée de larves pareilles ?

— Et Fureton, qu'est-ce qu'il devient ?

A l'instant où Fil-de-Soie demandait de ses nouvelles, le gamin entr'ouvrit la porte et pénétra dans la salle.

— Présent ! dit-il.

Et il se versa un grand verre de vin qu'il avala d'un trait.

— Ah bien ! t'as rien soif ! observa Trop-de-Chic.

— Dame ! j'ai couru aussi !

— D'où viens-tu ?

— Voilà trois jours que je ne lâche pas le particulier de la rue d'Anjou, comme me l'a recommandé le patron.

— Eh bien ! dit le Pérou, qu'as-tu à nous dire ?

— Ce matin il a été boulevard de Clichy, tu sais, chez la demoiselle...

— Après ?

— Après, il a pris une voiture, et s'est fait conduire gare Montparnasse. Je me suis accroché derrière, naturellement. J'ai monté dans le même train que lui. Il s'est arrêté à Clamart.

— A Clamart ! dit le Pérou étonné. Ah ça ! murmura-t-il en se parlant à lui-même, qu'est-ce que cela veut dire ?

— Mais je réserve pour le bouquet ce qu'il y a de plus farce, de plus épatant, de plus sternutatoire !...

— Et quoi donc ? fit curieusement Fil-de-Soie.

— Savez-vous qui il a pris pour larbin, l'homme de la rue d'Anjou.

— Non, qui donc ?

— Notre ancien camarade, Jacques Greliche.

— Tu dis ? s'écria le Pérou en se levant pâle, l'œil allumé.

— La vérité, mon vieux. Greliche est devenu honnête homme ; il a du linge, des habits et baisse les yeux comme un jésuite. Il demeure rue d'Anjou, avec sa mère, au-dessus de la salle d'escrime de l'Irlandais.

— Compagnons, je vote une tournée d'honneur à Fureton, pour l'excellence de ses renseignements, dit le Pérou en mettant deux louis dans la main du voyou. Ah ! Greliche nous lâche, Greliche moucharde, Greliche se met avec nos ennemis ! Je me charge de son affaire..... Avant huit jours, le Bœuf sera en liberté et Greliche sera mort... ou je renonce à être votre chef...

— Bravo, le Pérou ! s'écrièrent en chœur les trois compagnons.

Ils vidèrent une dernière bouteille et se séparèrent aussitôt.

Le Bœuf avait été, en effet, arrêté.

Trois agents avaient fait irruption dans la chambre et l'avaient pris avant qu'il eût pu faire un mouvement pour se défendre.

M. Bidache ne voulait pas révéler à la police la véritable raison pour laquelle il tenait à s'assurer de lui. Il l'avait dénoncé comme complice d'un vol commis deux jours auparavant au préjudice d'un cammionneur de la gare Saint-Lazare.

Lorsque cette arrestation fût opérée, il se rendit au Dépôt pour assister à l'interrogatoire sommaire que l'inspecteur de la sûreté, qu'il connaissait, devait faire subir au bandit. Il était radieux. Il croyait s'être emparé de l'assassin de M. Lacédat et en même temps aussi, sans doute, de l'homme qui avait attaqué, rue Taitbout, M. de Caserte.

Mais, lorsqu'il se trouva en face du Bœuf, il eut une déception.

Il lui fit essayer par un agent la casquette et la blouse qu'avait abandonnées dans sa fuite l'assassin de la rue Taitbout. La casquette fut trop petite et les manches de la blouse ne purent se boutonner aux poignets de l'homme. Il avait pris la mesure de la main imprimée en traits sanglants sur la porte de la petite maison où M. Lacédat avait été assassiné. Cette main était plus longue ou moins large que celle du Bœuf. Il fit venir François, l'ancien valet de chambre de M. Lacédat, dont il avait conservé l'adresse, et le confronta avec l'homme arrêté. François ne reconnut point ce dernier pour l'individu à la physionomie de marin qui s'était introduit chez son maître pour tenter de forcer le coffre-fort.

Tout à coup, M. Bidache se frappa le front, comme saisi d'une inspiration soudaine.

— Mais, en effet, s'écria-t-il, l'assassin.. ce n'est pas cet homme ! C'est l'autre ! C'est celui que j'ai désarmé au moment où il allait frapper M. O'Keddy !... Car, je me le rappelle maintenant, il tenait le poignard de la main gauche. Ah ! comment n'ai-je pas eu plus tôt cette idée ?

Il resta un instant atterré en constatant que sa présence d'esprit habituelle l'avait trahi dans cet instant décisif.

Cependant il reprit confiance et, comme le Bœuf appartenait évidemment à la même bande, M. Bidache ne le fit pas relâcher et laissa l'instruction s'égarer sur la fausse piste qu'il avait indiquée.

Le mutisme de l'homme arrêté et son obstination à ne faire aucune réponse aux questions qui lui étaient posées, laissaient supposer que cette instruction serait longue.

En rentrant chez lui, à Clamart, M. Bidache trouva la lettre que Patrick lui avait laissée. Il prit aussitôt le train pour Paris et courut chez le jeune Irlandais.

Patrick lui apprit la menace mystérieuse adressée à mademoiselle Lacédat.

— Avez-vous cette lettre ? demanda M. Bidache.

— Non, mademoiselle Lacédat l'a gardée.

— Ne pensez-vous pas que le moment soit venu d'interroger Greliche ? Après tout ce que vous avez fait pour lui, si réellement il est revenu à de meilleurs sentiments, il doit parler.

— C'est aussi mon avis. Je le vois souvent triste, préoccupé. Je suis sûr qu'il a un remords qui le tourmente.

— Eh bien, faites-le venir ; je vais me retirer là haut, dans votre chambre, et vous laisser seul avec lui.

Patrick entrouvrit la porte du cabinet où il se tenait et qui était à côté de la salle d'armes. Il appela Greliche. Celui-ci vint aussitôt le trouver.

(A Suivre.)

ÉVITEZ LA FRAUDE DES SUBSTITUTIONS

SI VOS CHEVEUX TOMBENT Faites usage de VÉRITABLE PÉTROLE HAHN
EFFETS MERVEILLEUX — EMPLOI SANS DANGER
Gros : F. VERDET, Lyon. — Détail : Parfumeurs et Pharmaciens.

PIANOS D'OCCASION
Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles
(Près le cours Morand)
ÉRARD, PLEYEL, etc. — Garantis pour tous les Instruments
VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS
Maison recommandée à nos Lecteurs

VOIES URINAIRES — Ecoulements chroniques, Rétrécissements, Rétentions, etc.
VICES DU SANG — Rhumatismes chroniques, Maladies de la peau, Syphilis, etc.
LE DOCTEUR JOBERT
Ancien Interne Lauréat — Médecin Spécialiste à PARIS
Prix de Médecine (1868) — Prix de Chirurgie et d'Accouchement (1869)
CONSULTE à LYON, les 3, 4 et 5 de chaque Mois
4, PLACE DES CÉLESTINS
Renseignements et Brochures : Phie MAUGUIN, Place des Célestins.

Nous recommandons spécialement
Le Magasin de Chaussures
A L'ESPÉRANCE
Le mieux assorti et vendant le meilleur marché
ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE
Dépositaire des premières Manufactures de France
24, Rue Victor-Hugo, 24

EAU D'ARQUEBUSE
De l'Hermitage des Frères Maristes
LIQUEUR VULNÉRAIRE RÉPUTATIONNÉE
LE LITRE : 4 fr.
Souverain contre les Coupures, Entailles, Blessures, Coups, Contusions, Coupures, Ecorchures, Enflures, Piqûres d'insectes, Gangrène.
LIQUEUR DE L'HERMITAGE
HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE
LE LITRE : 5 fr. 50
Adresser les demandes au Frère Procureur général des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

LA JUSTICE SOCIALE

Hebdomadaire

DIRECTEUR : L'ABBÉ NAUDET

UN AN : 6 francs — ADMINISTRATION : 149, Rue de Rennes, PARIS — SIX MOIS 3 fr. 50

LA JUSTICE SOCIALE EST UN JOURNAL

Nettement républicain — au point de vue politique. Nettement démocrate — au point de vue social, qui traite toutes les grandes questions du jour.

SES RÉDACTEURS

Ont pour principes de dire loyalement la vérité sur les hommes et les choses. Rigoureusement orthodoxes en tout ce qui concernent la foi, ils usent largement du droit à la liberté dans les matières qui n'appartiennent ni au dogme ni à la morale, ni à la discipline de l'Eglise, et font une guerre sans merci aux préjugés de toute nature que l'on trouve aussi bien chez les catholiques que chez leurs adversaires. C'est pourquoi ils espèrent que tous les esprits larges, ouverts, généreux, voudront les soutenir et les aider dans leur œuvre.

DÉCLARATION

Mise en tête de tous les numéros de la « Justice sociale »

Le directeur et les rédacteurs de la *Justice sociale* déclarent soumettre humblement toutes les assertions, théories ou doctrines exposées ou professées dans leur journal au jugement et à la sanction de la sainte Eglise catholique et du siège apostolique de Pierre. Ils réprouvent, condamnent, effacent par avance tout ce que cette autorité y pourrait trouver à effacer, à condamner, à réprouver. Fasse Dieu que nous n'hésitions jamais à sacrifier nos opinions personnelles et ce que l'infirmité de l'esprit humain nous aurait fait croire bon, juste et vrai, à l'enseignement intégral et aux décisions infaillibles du Vicaire de Jésus-Christ.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné .....

Demeurant à ..... rue ..... n° .....

Par ..... département de .....

Déclare m'abonner à la Justice Sociale pour (1) .....

Ci-joint le prix (2) .....

SIGNÉ :

NOTA. — Si on le préfère, l'administration fera toucher les abonnements à domicile par une quittance postale de 3 fr. plus 0.50 c. pour frais de recouvrement. Il suffit d'écrire sur ce bulletin : faire recouvrir à domicile.

(1) Un an, 6 francs. — 6 mois, 3 francs 50.
(2) Mandat ou timbres-poste.

Cols, Manchettes & Plastrons en LINGE MONOPOLE
Fine toile avec intérieur parcheminé, coûtant *moins cher* que le blanchissage et supprimant l'usure.
Depuis 0f75 la Douzaine.
Tarif illustré et échantillons franco sur demande.
Grand Choix de CRAVATES, CHEMISES, BOUTONS, GANTS
Maxime FAIVRET 75, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, Rue Jean de Tournes, Lyon
MAISON PRINCIPALE à PARIS, 165, rue St-Honoré

Pour Vendre ou Acheter PROPRIÉTÉS — CHATEAUX Villas, Vignobles dans tout le Sud-Est de la France
S'ad. CHABERT Père & Fils Commissionnaires en Immeubles à VALENCE (Drôme)

VICHY Famille honorable habitant Vichy, louerait chambre et donnerait soins à personne respectable. Ecrire Gavin, 5, aven. de Lyon, Vichy.

A CÉDER pour se retirer des affaires, fonds Chapellerie, Chaussures, Bonneterie, Ganterie, etc. dans ville import. de la Loire ; facil. p. paiement. Ecrire Ag. Fournier, St-Etienne 1670

ORPHELINE anglaise cherche place de gouvernante auprès d'enfants ou demoiselle de compagnie. Pourrait enseigner un peu le français. Très pressée. S'adresser aux bureaux du journal.

AU BON SOLDEUR
12, rue Mazenod, Lyon
Vêtements p. hommes s. mesure à prix réduits. — Nota : On reçoit les bons du *Crédit ouvrier*.

REPRÉSENTANT
Pour quelques provinces de la France, je cherche encore un représentant pouvant s'occuper pour son compte de la vente des pochoirs pour peintres et des rouleaux pour marchands de tapisseries. Bon profit et conditions favorables. Prière d'envoyer offres sous G 2284 au Bureau d'annonces Jak. Ve winckel, Elberfeld.

FAMILLE honor. sans enfants, habit. campagne, séjour agréable, voie ferrée, offre chambre et nourriture à jeune personne. — Prix modéré.

Mme. — Offre chambre, nourriture et soins à personne âgée et hon. disposant en viager d'un capital de 10.000 fr.

Même. — Offre soins et au besoin élev. enfant naturel (fille de préf.) issu de bonne famille et ayant capital. Discrétion absolue. S'adresser au journal.

UN HERBORISTE
exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les âcretés du sang. M. SIMON, herboriste à *Chaumont* (H.-M.), envoie sa méthode de guérison contre 15 c. en timbres-poste.

GRAND Restaurant Parisien
Hôtel F. GRIFFAY
43, Rue des Remparts-d'Ainay, 43 (à 5 minutes de la gare Perrache)
Service à la Carte & à Prix fixe
DÉJEUNERS OU DINERS DEPUIS 1 FR. 25
PENSION BOURGEOISE Depuis 65 fr. par mois
VINS DE MILLERY
Cuisine soignée. — Tripes à la Mode de Caen tous les Samedis. — Pâtes fraîches tous les dimanches.
Chambres garnies pour Familles et Voyageurs entièrement remises à neuf.
PRIX TRÈS MODÉRÉS

STATUES DE St ANTne DE PADOUE
NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN Tr GENRES, CRÈCHES POUR NOËL
Envoi de Photographies sur demande
BARBARIN, statuaire, 11, place Saint-Jean, 11, LYON

NOUVEAUTÉ MUSICALE
Le PIANO-DOUBLE PLEYEL Système G. Lyon
est mis à la disposition de MM. les artistes et amateurs qui voudront bien favoriser d'une visite la Maison
Ch. Moretton & Cie
9, PLACE DES JACOBINS, LYON
PIANOS ET ORGUES NEUFS & D'OCCASION
Choix considérable et Prix réduits

HOTEL JEANNE D'ARC (Petite-Bombarde)
PARIS-BICHELAND, 10, rue de la Bombarde, 8, LYON
6 francs par jour ; Repas à partir de 2 francs
LE PLUS ANCIEN HOTEL CONNU DU GENRE

PIANOS & ORGUES DE TOUTES MARQUES
Mlle Lejeune
Musicien diplômé du Conservatoire de Paris
LYON - 50, Rue de la Charité, 50 - LYON
Grande facilité de paiement
VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT
Avec facilité de remboursement
VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS
La Maison entretient gratuitement ses pianos en location

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Peyrat, Lyon
Maison recommandée aux Familles

RECHERCHES
Renseignements confidentiels. — Enquêtes. Missions France et Etranger.
Maison fondée et dirigée depuis quatre ans par M. RAYBAUD ex-chef enquêteur démissionnaire
Bureaux : 25, rue Centrale
Cabinet de 10 heures à 11 heures et de 4 heures à 6 heures
GRAND DIPLOME D'HONNEUR
Médaille d'Or — Médaille de Vermeil
Seule Maison de ce genre, en France, ayant obtenu ces Récompenses.

PRESSOIR RATIONNEL AVEC ROTULE OU SANS ROTULE
Fouloirs et Égrappoirs, Casse-Pommes, Vis et Ferrures seules, Transformation des anciens Pressoirs.
37.000 Appareils vendus avec garantie
MÉDAILLES D'OR à toutes les Exposit. et Concours
Ene MEUNIER & Fils
CONSTRUCTEURS-FONDEURS
35, 37, 39, r. St-Michel, Lyon-Guillotière
Pressoirs Bois, Acier ou Fonte — Demander le Catalogue illustré

Les meilleures BICYCLETTES lyonnaises
R. CASTOLDI
CONSTRUCTEUR B. S. G. D. G.
3-4 & 6, imp. des Carmélites, & 32, montée des Carmélites, LYON
BICYCLETTE n° 2 modèle 1898 ..... 275 fr.
BICYCLETTE n° 3 modèle 1898 ..... 225 fr.
BICYCLETTES NEUVES, mod. 1897, à solder 170 fr.

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON
GÉPURATEUR RADICAL 1.4'58 ; lit. 1.18'
GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT
Maison de Confiance et de Bon Marché
NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Médicaments toujours frais. — Détail au prix de gros. — Port payé
Consultations gratuites, le Dr E. MARTIN, de la Faculté de Paris

BOURSE DE PARIS *du 13 Septembre*

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTAT	DERNIER COURS	TERME	ACTIONS	COMPT.	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
103 15	3 0/0 Français, cpt	103 15	..	Banq. Nat. Mexique	630 ..	501 ..	Commune de 1880...	501	37 50	Panama 5 0/0.....	32 50
103 0.	— terme	103 20	83 ..	Robinson Bank....	.. ..	405 75	— 1891...	405 75	31 75	— 3 0/0.....	31 75
.. ..	3 0/0 Amortis. cpt	.. ..	.. ..	Omnibus de Paris.	.. ..	500 75	— 1892...	500 75	660	Suez 5 0/0.....	660 ..
.. ..	— terme	.. ..	.. ..	Voitures de Paris..	815 ..	53 .	Bons à lots 1887....	53 .	4.4 50	— 3 0/0.....	480 ..
105 80	3 1/2 0/0..... cpt	105 80	PRÉCÉD. CLOTURE	RENTES	DERNIER COURS	50 50	— 1888....	50 50	501 ..	Forces mot. Rhône.	501 ..
105 90	— .... terme	105 80				123	Bons à lots Panama	123	.. ..	Mobilier espagnol..	.. ..
	COMPTANT					7 75	— Exposition 1889	7 75	367 ..	Gaz de Madrid.....	367 ..
92 65	Italien 5 0/0.....	92 65	110 50	Egypte unifiée.....	110 50	16 .	— — 1900	16	4.5 ..	Sud-France.....	4.5 ..
41 70	extérieure 4 0/0.....	41 0	105 25	— privilégiée .	105 25	12 .	— de la Presse...	12 25	515 ..	Cie Gén. fr. Tramw.	515 ..
96 6.	Russe 3 0/0 1891....	96 60	102 10	Hongrois 4 0/0.....	102 10	90 50	Lots du Congo	90	106 ..	Sud-Espagne	106 ..
96 75	— — 1896....	96 75	103 35	Russe 1867-69 4 0/0.	103 35	679 50	Est 5 0/0	679 75	319 50	Doman. autrich.	319 50
101 7.	— 3 1/2 1894....	101 70	103 80	— 1880	103 80	478 ..	— (juin-d.) 3 0/0...	478 ..	232 ..	Est-Espagne.....	232 ..
26 90	Turc 4 0/0 série C .	26 90	102 75	— 1889	102 75	.. ..	P.-L.-M. 5 0/0.....	310 ..			
22 95	— — série D..	22 95	102 20	— 1890 2e et 3e..	102 20	440 ..	— 2 1/2.....	440 ..		**En Banque**	
			103 ..	— 1890 4e.....	103 ..	476 50	Dauphiné 3 0/0.....	476 50			
TERME	ACTIONS	COMPT.	105 15	— 1893 5e.....	105 ..	477 ..	Fusion anciennes...	477 ..		Extérieures.....	.. ..
			68 20	— 1894 6e.....	68 20	480 75	— nouvelles....	480 75	.. ..	Turc C.....	.. ..
.... ..	Banque de France..	3555 ..	103 90	Consol. 4 0/0 1er et 2e.	103 90	477 ..	Midi.....	477 ..	.. ..	Turc D.....	.. ..
697 ..	Crédit Foncier	690 ..	105 ..	— 3e.....	105 ..	480 50	Nord	480 50	.. ..	Chemins ottomans.	108 50
.. ..	Comp. Escom. Paris	586 ..	410 ..	Ottomane consol...	410 ..	477 25	Orléans.....	477 25	108 50	Banque ottomane..	.. ..
877 ..	Crédit Lyonnais....	877 ..	477 ..	— Priorité	477 .	477 50	Ouest.....	477 50	.. ..	Tabacs	283 ..
957 ..	Banque de Paris...	950 ..	500 ..	— Douanes....	500 ..	192 .	Andalouse 1re série.	192 .	283 ..	Brésil 5 0/0.....	62 ..
.... ..	Foncière lyonnaise.	385 ..	455 ..	— 1894 4 0/0...	455 ..	183 50	— 2e —	183 50	62 ..	Rio.....	.. ..
550 ..	Banque Ottomane..	547 50				470 ..	Autriche ancien....	470 ..	.. ..	Tharsis.....	179 ..
.... ..	— Autrichien.	....		OBLIGATIONS		460 ..	— 3e hyp....	460 ..	179 ..	De Beers.....	630 ..
87 ..	— Afrique Sud	87 ..				58 ..	Cacérès.....	58 ..	630 ..	French Rand	49 ..
1946 ..	Paris-Lyon-Médit. .	1937 ..	558 50	Ville Paris 1855....	558 50	382 ..	Lombardes ancien...	382 ..	49 ..	Robinson Gold	221 ..
.... ..	Ch. de fer Autrich..	764 ..	432 ..	— — 1858....	432 ..	387 75	— nouv...	387 ..	221 ..	— Rand fonte	25 ..
.... ..	— Lombard.....	174 ..	416 25	— — 1871....	416 25	216 25	Nord-Espagne 1re...	216 25	25 ..	Chartered.....	83 50
142 ..	— Saragosse	141 ..	583 50	— — 1875....	583 50	207 ..	— — 2e...	207 ..	86 75	Goldfields.....	129 ..
.. ..	— Nord Espagne.	72 ..	582 ..	— — 1876....	582 ..	203 ..	— — 3e...	203 ..	129 ..	Langlaagte.....	86 ..
.. ..	Méridionaux.....	678 ..	406 78	— — 1886....	406 75	206 ..	Asturie 1re série....	206 ..	87 ..	Randfontein	47 ..
3685 ..	Suez (actions).....	3670 ..	394 ..	— non lib. 1892..	394 ..	.. ..	— 2e —	.. ..	199 75	Sheba.....	44 50
455 ..	Rente foncière.....	.. ..	403 75	— libérées 1892..	404 ..	201 ..	— 3e —	.. ..	42 ..	Simmer.....	110 ..
.... ..	Nord.....	2147 ..	506 ..	Foncières 1879.....	506 ..	265 ..	Portugaises 3 0/0...	265 ..	110 ..	Ferreira.....	632 ..
.... ..	Midi.....	1455 ..	473 ..	— — 1882 4 0/0	473 ..	.. ..	— 4 0/0...	300 ..	632 ..	East-Rand.....	154 ..
.... ..	Cie Gén. Traction..	192 50	501 75	— — 1885.....	501 75	283 ..	Saragosse 1re série.	283 ..	157 ..		

BOURSE DE LYON *du 13 Septembre*

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTATS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS
103 12	3 0/0 Français,....	102 95	.. ..	Dombes et Sud-est.	475 ..		**Gaz**		510 ..	Rochebelle.....	.. ..
.. ..	3 — coupures 500.	.. ..	.. ..	— nouvelles...	475 ..	1600 ..	Angers.....	.... ..	1300 ..	Grand'Combe.....	.. ..
101 82	3 0/0 Amortissable	.. ..	.. ..	P.-L.-M. fusion	476 ..	1280 ..	Besançon.....	1280 ..	1795 ..	Blanzy.....	870 ..
.. ..	3 — coupures 500.	.. ..	.. ..	— — nouv.	482 ..	490 ..	Bourg	.... ..	850 ..	Dombrowa.....	101 ..
105 90	3 1/2 0/0 1894.....	105 75	.. ..	Autr.-Hong. nouv..	462 ..	.... ..	Dole.....	.... ..	100 ..	Borax.....	447 ..
.... ..	3 — coupures 500.	.... ..	.. ..	Cacérès.....	78 ..	1150 ..	Florence.....	1150 ..	440 ..	La Péronnière nouv.	347 ..
.... ..	Emp. à 1/2 0/0 Tonk.	.... ..	.. ..	Lombardes 3 0/0....	383 ..	1175 ..	Limoges.....	1170 ..	367 ..	Charb. de Trifail..	.... ..
.... ..	Emp. Madagascar..	.... ..	.. ..	— — nouv.	386 ..	970 ..	Lyon	966 ..		**Transports**	
.... ..	Chine 4 0/0 or.....	.... ..	.. ..	Nord-Esp. 1re serie.	919 ..		Padoue-Vicence....	.... ..	449 ..	Cie gén. Navigation	457 50
.... ..	Dette égypt. unifiée.	.... ..	.. ..	— 2e série ..	205 50	870 ..	Le Puy.....	.... ..	600 ..	Bateaux-Omnibus..	600 ..
.... ..	— — privil..	.... ..	.. ..	— 3e serie ..	....	1255 ..	Reims.....	.... ..	500 ..	Croix-Rousse.....	552 ..
41 57	Espagne 4 0/0 exté..	.... ..	.. ..	Asturie 1er hyp....	210 ..	.... ..	Saint-Etienne	.... ..	400 ..	Croix-Paquet.....	.... ..
....	Hongrie 4 0/0	.... ..	.. ..	Saragosse 1er hyp..	284 50	715 ..	Toulon	.... ..	752 ..	Fourvière-Ouest.....	1069 ..
92 82	Italien 5 0/0.....	.... ..	.. ..	— 2e hyp...	.... ..	910 ..	Venise	.... ..	660 ..	Omnib. Tram. Lyon	635 ..
22 95	D. c ottomane ser. D	23 ..	103 .	Ville de Lyon.....	102 75		**Fonderies**		19 9 ..	St-Etienne-Rive-G.	445 ..
406 ..	Consolidé ottomane.	.... ..	.... ..	— St-Chamond..	.... ..				635 ..	Drôme	.... ..
.... ..	Priorité	470 ..	508 ..	— Tarare.....	.... ..	199 ..	L'Horme	199 ..	485 ..	— nouv	.... ..
480 ..	Douanes.....	508 ..	385 ..	Croix-Rousse.....	399 ..	2195 ..	Creusot.....	2130 ..	485 ..	Tramw. élec. Dijon	.... ..
.... ..	Russe 4 0/0 67-69....	.... ..	455 ..	Lyon-Fourvière....	452 ..	1541 ..	Aciéries marine....	1525 ..	390 ..	— Clermont..	350 ..
.... ..	— 4 0/0 1880....	103 50	412 ..	Ouest-Lyonnais	453 ..	8 2 ..	Comentry-Fourch..	800 ..	495 ..	Cie Lyon. Tramw..	.... ..
.... ..	— 4 0/0 1890....	102 62	353 ..	Rhône.....	.... ..	299 ..	Franche-Comté.....	259 ..	848 ..		
96 70	— 3 0/0 1891....	96 65	280 ..	St-Victor à Thizy..	.... ..	830 ..	Châtillon-Commen.	895 ..		**Diverses**	
.... ..	— 3 1/2 0/0 94....	.... ..	513 ..	Tram. Clermont ...	.... ..	2950 ..	Aciéries Firminy..	2900 ..			
96 70	— 3 0/0 1898....	96 75	317 ..	Tramways de Lyon	317 ..	1705 ..	— St-Etienne.	1725 ..	830 ..	Rue de Lyon.....	830 ..
			4 2 50	Drôme.....	450 ..	1125 ..	Fonderies Chasse..	.... ..		Rue de la Bourse..	.... ..
	ACTIONS		515 ..	Dombrowa.....	515 ..	675 ..	Atel. Chaléassière..	675 ..	.... ..	Cie Génér. des Eaux.	470 ..
			.... ..	Fond. l'Horme and.	.... ..	440 ..	Etablissem. Cail...	440 ..	496 ..	Forces mot. du Rh.	.... ..
872 ..	Crédit Lyonnais...	872 ..	510 ..	Blanzy	516 ..	380 ..	Usines Franc-Russe	383 ..	4 ..	Cie des Abattoirs...	1[illegible] ..
.... ..	Société Fonc. Lyon.	582 ..	515 ..	— nouv.....	507 ..	315 ..	Cuivre Lyon-Mâcon	315 ..	635 ..	Prod. chim. d'Alais.	670 ..
.... ..	Société Lyonnaise .	.... ..	512 ..	Cuivre Lyon-Mâcon	.... ..	279 ..	Fond. Forges Alais.	.... ..	173 ..	Usines du Rhône...	1500 ..
4670 ..	Canal de Suez.....	.... ..	512 ..	Verrerie Richarme.	512 ..	805 ..	Parts Kama.....	797 ..	675 ..	Carrières du Midi..	.... ..
.... ..	Banq. Pays-Autrich.	433 ..	509 ..	Eaux & Eclairage..	509 ..	4500 ..	Huta-Bankowa.....	4565 ..	1515 ..	Plaques Lumière...	.... ..
549 ..	Banque ottomane..	549 ..	490 50	Rue de Lyon.....	490 50		**Mines**			Immeubles St-Paul.	1[illegible] ..
50 .	Mobilier espagnol..	.... ..	5 4 ..	Trifail.....	5 14 ..					Brasseries Rink...	.... ..
754 ..	Autrichiens-Hong..	754 ..	180 ..	Sottel Coronada....	180 ..	196 50	Loire.....	195 50	565 ..	— Hoffherr	[illegible] ..
.... ..	Lombards (ancien)	.... ..	255 ..	Charb. d'Ukkazy.	257 ..	940 ..	Montrambert	945 ..	530 ..	Magasins Sineux..	[illegible] ..
72 .	Nord de l'Espagne .	.... ..	214 ..	Barcelone directe..	215 ..	455 ..	Saint-Etienne.....	455 ..	8.2 ..	Cie lyon. exploitation	[illegible] ..
				Ségovie à Madrid	.... ..	23 75	Rive-de-Gier.....	24 25	130 ..		